

Annexe 1 - Actions de prévention 2019 RETENUES							
PORTEUR	ACTION	COUT TOTAL	MONTANT DEMANDE	MONTANT ACCORDE	%	NOMBRE D' ACTIONS	AVIS
Brain UP	Atelier Gymnastique Cérébrale	13 104 €	10 080 €	10 080 €	77%	7	Favorable
Brain UP	Sérénité au volant	8 736 €	6 720 €	6 720 €	77%	7	Favorable
	TOTAL BRAIN UP	21 840 €	16 800 €	16 800 €	77%	14	
Groupement des Animateurs en Gérontologie	Culture à Vie	181 870 €	4 200 €	4 200 €	2%	1	Favorable
MARPA de la Doller	Equilibre - gymnastique douce	2 450 €	2 450 €	2 450 €	100%	1	Favorable
MARPA de la Doller	Atelier Stimulation cognitive	4 400 €	4 400 €	4 400 €	100%	1	Favorable
	TOTAL MARPA DOLLER	6 850 €	6 850 €	6 850 €	100%	2	
Résidence de la Weis - accueil de jour "Rose des vents"	Aide aux aidants	4 767 €	2 667 €	2 667 €	56%	8	Favorable
Accueil de jour "Le petit manoir"	Stimuler, valoriser par des ateliers artistiques	4 350 €	4 350 €	4 350 €	100%	1	Favorable
ADAL	D-Marche	26 560 €	19 760 €	19 760 €	74%	10	Favorable
ASPT Mulhouse	Marche Nordique	7 000 €	2 000 €	2 000 €	29%	1	Favorable
AREIPAH	Formation bénévoles	6 000 €	3 000 €	3 000 €	50%	6	Favorable
France Alzheimer	Sortir, Echanger et Sourire	11 986 €	3 000 €	3 000 €	25%	2	Favorable
France Alzheimer	Mobiliser les capacités cognitives	14 364 €	4 500 €	4 500 €	31%	2	Favorable
France Alzheimer	Code Club	11 870 €	3 000 €	3 000 €	25%	2	Favorable
	TOTAL France ALZHEIMER	38 220 €	10 500 €	10 500 €	27%	6	
EHPAD Résidence Heimelig Seppois-le-bas	Activité physique	24 341 €	5 941 €	5 941 €	24%	1	Favorable
ADAJ	Les ateliers de Gaspar "Corps et esprit"	12 838 €	6 662 €	6 662 €	52%	2	Favorable
ADAJ	Les ateliers de Gaspar "Art et culture"	6 967 €	3 410 €	3 410 €	49%	3	Favorable
ADAJ	Les ateliers de Gaspar "Parcours de stimulation psychomotrice"	9 276 €	6 188 €	6 188 €	67%	1	Favorable
ADAJ	Les ateliers de Gaspar "Tablettes tactiles"	5 838 €	1 507 €	1 507 €	26%	4	Favorable
ADAJ	Les ateliers de Gaspar "Sécurité routière"	1 325 €	645 €	645 €	49%	1	Favorable
	TOTAL ADAJ	36 244 €	18 412 €	18 412 €	51%	11	
APALIB'	Gymnastique, équilibre	15 815 €	15 815 €	15 815 €	100%	8	Favorable
APALIB'	Marche Nordique	9 185 €	9 185 €	9 185 €	100%	3	Favorable
APALIB'	Marche des Aînés	6 550 €	6 550 €	6 550 €	100%	2	Favorable
APALIB'	Sophrologie	18 150 €	18 150 €	18 150 €	100%	8	Favorable
APALIB'	Méditation guidée	14 900 €	14 900 €	14 900 €	100%	10	Favorable
APALIB'	Bien vivre sa retraite	3 150 €	3 150 €	3 150 €	100%	2	Favorable
APALIB'	Art thérapie	25 700 €	25 700 €	25 700 €	100%	6	Favorable
APALIB'	Le Sommeil	2 700 €	2 700 €	2 700 €	100%	2	Favorable
APALIB'	Prévention des accidents domestiques	2 650 €	2 650 €	2 650 €	100%	2	Favorable
APALIB'	Danse Longp	3 500 €	3 500 €	3 500 €	100%	1	Favorable
APALIB'	Sécurité routière	23 707 €	23 707 €	23 707 €	100%	15	Favorable
APALIB'	Initiation Tablettes	13 050 €	13 050 €	13 050 €	100%	7	Favorable
APALIB'	Initiation Informatique	9 100 €	9 100 €	9 100 €	100%	2	Favorable
APALIB'	Nutrition	5 750 €	5 750 €	5 750 €	100%	2	Favorable
APALIB'	Stimulation cognitive	7 550 €	7 550 €	7 550 €	100%	7	Favorable
APALIB'	Les écrivains du lien	35 700 €	20 000 €	20 000 €	56%	1	Favorable
	TOTAL APALIB	197 157 €	181 457 €	181 457 €	92%	78	
SOS FUTUR	Ateliers tablettes	15 000 €	15 000 €	15 000 €	100%	6	Favorable
Mairie de THANN	Activités Semaine Bleue	5 077 €	1 227 €	1 227 €	24%	5	Favorable
IREPS	Relais Seniors	132 100 €	93 100 €	60 000 €	45%	1	Favorable
APAMAD	Escapations / Danse	6 464 €	5 064 €	5 064 €	78%	2	Favorable
APAMAD	Escapation / Marche nordique	7 334 €	5 934 €	5 934 €	81%	2	Favorable
	TOTAL APAMAD	13 798 €	10 998 €	10 998 €	80%	4	
APAMAD - Rivage	Prévention aidants familiaux	69 691 €	10 238 €	10 238 €	15%	11	Favorable
Cercle ULRICH	Gym Douce	2 030 €	1 400 €	1 400 €	69%	6	Favorable
ATOUT AGE ALSACE	A l'aise sur le net	27 675 €	27 675 €	27 675 €	100%	7	Favorable
ATOUT AGE ALSACE	Bouger pour rester actif	24 180 €	24 180 €	24 180 €	100%	9	Favorable
ATOUT AGE ALSACE	Mieux vivre son logement	10 531 €	10 531 €	10 531 €	100%	3	Favorable
ATOUT AGE ALSACE	Plaisirs de la table	32 264 €	25 146 €	25 146 €	78%	9	Favorable
ATOUT AGE ALSACE	Prévention des chutes	13 165 €	10 365 €	10 365 €	79%	4	Favorable
ATOUT AGE ALSACE	Sécurité routière	25 808 €	25 808 €	25 808 €	100%	8	Favorable
ATOUT AGE ALSACE	Théâtre	16 380 €	16 380 €	16 380 €	100%	2	Favorable
	TOTAL ATOUT AGE	150 083 €	140 685 €	140 685 €	93%	42	
SIEL BLEU	Activité physique adaptée	60 850 €	60 850 €	60 850 €	100%	15	Favorable
SIEL BLEU	Art en Siel	15 930 €	15 930 €	15 930 €	100%	2	Favorable
SIEL BLEU	Mémoire en Bleu	36 100 €	36 100 €	36 100 €	100%	15	Favorable
SIEL BLEU	parcours de Santé	33 750 €	33 750 €	33 750 €	100%	10	Favorable
SIEL BLEU	Plate en Bleu	39 000 €	39 000 €	39 000 €	100%	15	Favorable
	TOTAL SIEL BLEU	185 630 €	185 630 €	185 630 €	100%	57	
SOS Seniors	Silver Fourchette	84 184 €	84 184 €	84 184 €	100%	23	Favorable
Sport pour Tous	Révolu/Forme Seniors	46 025 €	40 600 €	40 600 €	88%	7	Favorable
Les Petits Débrouillards	Redécouvrir la Science	8 091 €	4 015 €	4 015 €	50%	5	Favorable
Rimlishof	Bol d'air et de lait frais	49 610 €	46 310 €	46 310 €	93%	11	Favorable
Rimlishof	Visites aux Dominicains à Guebwiller	1 485 €	1 485 €	1 485 €	100%	1	Favorable
	TOTAL RIMLISHOF	51 095 €	47 795 €	47 795 €	94%	12	
CSCVA	Estime de soi	1 006 €	600 €	600 €	60%	1	Favorable
CSCVA	Activité physique	2 605 €	800 €	800 €	31%	1	Favorable
CSCVA	Initiation à l'informatique	1 107 €	600 €	600 €	54%	1	Favorable
CSCVA	Mémoire	1 303 €	450 €	450 €	35%	1	Favorable
CSCVA	Nutrition	620 €	230 €	230 €	37%	1	Favorable
	TOTAL CSC VAL d'ARGENT	6 641 €	2 680 €	2 680 €	40%	5	
Mutualité française Grand Est	Seniors en santé, seniors enchantés	12 060 €	2 850 €	2 850 €	24%	5	Favorable
APAMAD / AJ Thur-Doller	Projet intergénérationnel	3 042 €	680 €	680 €	22%	1	Favorable
Ville de Mulhouse	Et si on sortait ?	10 346 €	6 181 €	6 181 €	60%	8	Favorable
ENVIE (+ CIGAT)	SO ECOTECH 2	185 096 €	53 986 €	53 986 €	29%	1	Favorable
SAVS Le Phare	aidés techniques et déficience sensorielle	88 283 €	75 000 €	75 000 €	85%	2	Favorable
	TOTAL GLOBAL	1 623 391 €	1 051 586 €	1 018 486 €		340	

Annexe 2 - Actions de prévention 2019 refusées

PORTEUR	ACTION	COUT TOTAL	MONTANT DEMANDE	%	NOMBRE D' ACTIONS	AVIS	MOTIVATION
MARPA DE LA DOLLER	thé dansant	1 200 €	1 200 €	100%	1	Défavorable	Pas d'impact réel en termes prévention
HYPRA	familiarisation avec le numérique	50 000 €	30 000 €	60%	1	Défavorable	Absence d'ancrage local et de partenariat avéré
APALIB	Fleurs de Bach	4 400 €	4 400 €	100%	3	Défavorable	Projet centré sur 1 produit or prévention = rechercher en soi-même ce qui permet d'aller mieux
APALIB	Communautés solidaires	55 900 €	20 000 €	36%	1	Défavorable	Non atteinte des objectifs au titre des années précédentes
ENSEMBL' / Le résidentiel numérique	Réseau informatique d'entraide et de solidarité	44 400 €	32 400 €	73%	3	Défavorable	Aucun partenariat local avéré + ne vise pas spécifiquement le public personnes âgées
Voisins Solidaires	Réseau de voisinage solidaire	60 200 €	50 000 €	83%	5	Défavorable	Aucun partenariat local avéré + ne vise pas spécifiquement le public personnes âgées
UFCV	ateliers numériques	24 560 €	24 560 €	100%	10	Défavorable	Aucune justification de partenariat établi sur le territoire ciblé
TOTAL DES ACTIONS 2019 REFUSEES		240 660 €	162 560 €		24		

ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION / DE SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT
au titre de l'année 2019
en faveur de [nom du porteur de projet]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement n°360/2012 de la Commission européenne du 25 avril 2012 relatif aux aides dites de minimis,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les articles L233-1 à L233-6 et R 233-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles (CASF) relatifs à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

Vu la demande de subvention(s) présentée par [nom du porteur de projet] en date du ... dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Agées du Haut-Rhin et le Département du Haut-Rhin pour le financement d'actions de prévention collectives pour 2019,

Entre

Le Département du Haut-Rhin, représenté par la Présidente du Conseil départemental, dûment habilitée pour ce faire par délibération de la Commission Permanente en date du ... 2019, sis 100 avenue d'Alsace B.P. 20351 68006 COLMAR Cedex,

ci-après désigné sous le terme « le Département »,

d'une part,

Et

[nom du porteur de projet] représenté(e) par ...[nom, prénom et qualité], dûment habilité(e) pour ce faire, sis ...,

ci-après désigné(e) sous le terme « le porteur de projet »,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

En application de l'article L 233-1 du CASF, une Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Agées a été mise en place dans le Haut-Rhin. Cette dernière a établi un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus résidant sur le territoire départemental, a recensé les initiatives locales et a défini ses priorités en matière de développement et de soutien aux actions collectives de prévention.

Dans ce cadre, un appel à projets a été lancé par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Agées du Haut-Rhin fin novembre 2018, pour le financement d'actions de prévention collectives au titre de l'année 2019.

Ce financement est assis sur le concours versé en 2019 par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et géré par le Département.

Conformément aux dispositions du CASF, et au cahier des charges de l'appel à projets précité, les demandes de soutien formulées sur la base de ce dernier font l'objet d'une instruction selon les critères qui y sont définis et font l'objet d'une validation par la Conférence des Financeurs et le Département.

Tout porteur de projet, indépendamment de son statut, est éligible à cette démarche et peut bénéficier d'un soutien financier via le fonds de la CNSA géré par le Département, dès lors que les actions qu'il se propose de mener sont conformes aux priorités de la Conférence des Financeurs et respectent les conditions posées dans le cahier des charges précité.

Article 1^{er} : Objet de la convention

Dans le cadre de l'appel à projets pour l'année 2019 lancé par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Agées du Haut-Rhin pour le financement d'actions de prévention collectives, le porteur de projet a déposé une demande de subvention(s), pour le / les projet(s) intitulé(s) [*nom du/des projets*], aux fins d'obtenir un soutien financier pour les actions suivantes, qu'il se propose de mettre en œuvre :

-...

-...

L'ensemble de ces actions répond aux priorités arrêtées en matière d'actions collectives de prévention par la Conférence des Financeurs compétente, et est conforme au cahier des charges de l'appel à projets sur la base duquel ont été présentées les actions précitées.

C'est pourquoi la candidature du porteur de projet pour toutes les actions précitées a été retenue, ce qui lui ouvre droit au bénéfice du concours de la CNSA géré par le Département.

En conséquence, la présente convention a pour objet de préciser les conditions d'attribution au porteur de projet d'une subvention de fonctionnement / de subventions de fonctionnement.

Cette/ces subventions devra (ont) uniquement être employée(s) pour réaliser les actions telles que précisées ci-avant.

A titre indicatif, l'octroi de cette/ces subvention(s) ne donne lieu à aucune contrepartie directe au profit du Département.

Article 2 : Montant de la subvention départementale / des subventions départementales

Après examen du budget prévisionnel du projet / des projets [*nom du/des projets*], transmis par ses soins d'un montant total de ... €, le Département alloue au porteur de projet, conformément à l'avis de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de ... **euros**, correspondant à ... % des dépenses du budget prévisionnel de l'action

OU des subventions de fonctionnement réparties comme suit :

- euros maximum au titre du projet/de l'action... correspondant à ... % des dépenses du budget prévisionnel correspondant,
- euros maximum au titre du projet/de l'action... correspondant à ...% des dépenses du budget prévisionnel correspondant...

Si le montant des dépenses réelles attestées et acquittées par le porteur de projet pour la mise en œuvre des actions subventionnées est inférieur au montant des dépenses figurant dans le/chaque budget prévisionnel précité, la subvention versée / les subventions versées par le Département pourra/pourront être réduite(s) à due concurrence, par décision de la Présidente du Conseil départemental sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant à la présente convention.

Dans cette hypothèse, le montant définitif de la subvention / de chaque subvention concernée, tel qu'arrêté dans les conditions précitées par les services du Département, sera notifié au porteur de projet par courrier de la Présidente du Conseil départemental.

Le porteur de projet devra alors se conformer, le cas échéant, à la demande de remboursement du trop-perçu de la subvention/des subventions qui lui parviendra, via l'émission d'un titre de recettes.

En revanche, si le montant des dépenses réelles attestées et acquittées par le porteur de projet pour la mise en œuvre des actions subventionnées est supérieur au montant des dépenses figurant dans le budget prévisionnel précité, aucune augmentation du montant de la subvention départementale/des subventions départementales ne pourra être sollicitée, le montant de cette dernière/ces dernières étant maximal.

Article 3 : Modalités de versement et de contrôle de la subvention

Pour les subventions d'un montant total inférieur à 30 000 € :

Un versement initial de 90% du montant total de la subvention/de chaque subvention visée à l'article 2 sera opéré à la signature de la convention, le solde à hauteur de 10 % maximum sera versé sur présentation du bilan final de l'action en année n + 1.

Pour les subventions d'un montant total supérieur à 30 000 € :

En 2019, un versement à hauteur de 90 % du montant de la subvention sera opéré, effectué en deux fois comme suit :

- Un versement initial de 50% du montant total de la subvention/de chaque subvention visée à l'article 2 sera opéré à la signature de la convention,
- Un versement complémentaire de 40 % interviendra à l'automne.

En 2020 : le solde à hauteur de 10 % maximum sera versé sur présentation du bilan final de l'action.

Les modalités de contrôle de la / des subventions se fera/feront conformément au règlement financier du Département et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

En tout état de cause, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives et/ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Les versements seront effectués par prélèvement sur le programme I 811, chapitre 65, fonction 532, nature 6574, code programme 3098 du budget départemental.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Département du Haut-Rhin.

Article 4 : Durée de la convention et durée de validité de l'aide départementale

La convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de sa date de signature.

Cette convention demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

En revanche, la présente convention ne pourra faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

Article 5 : Engagements du porteur de projet

Le porteur de projet s'engage à :

- fournir au Département, dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice :
 - Pour les associations : une copie de l'ensemble des pièces comptables justifiant les dépenses réellement acquittées dans le cadre du projet/de chaque projet ainsi que le bilan et le compte de résultat de l'année n-1 certifiés par le trésorier de l'association, ou pour les associations percevant plus de 153 000 euros de subventions publiques par an, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus, conformément aux articles L 612-4 et D 612-5 du code du commerce ou, à défaut, la référence de leur publication au Journal officiel ;
 - Pour les autres porteurs de projets : un décompte avec copie des factures acquittées ou autres pièces comptables justifiant les dépenses ;
 - un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention/des subventions, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;
 - le rapport d'activités relatif aux actions soutenues ;
- tenir sa comptabilité selon les normes en vigueur et dans le respect de la réglementation applicable aux organismes de droit privé subventionnés par des fonds publics ;
- alerter le Département sans délai par courrier en cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution de la présente convention ;
- aviser le Département de toute modification touchant à ses activités autorisées, à la composition de ses organes de direction, ses coordonnées postales, téléphoniques et/ou bancaires ;
- informer le Département de l'ouverture de toute procédure de redressement ou liquidation judiciaire et de toute cession de la créance départementale/des créances départementales (*cf. article 11*) ;
- faire mention du soutien du Département, de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et des partenaires de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie par tout moyen approprié, sur tous supports de communication relatifs aux actions subventionnées ;
- informer sans délai le Département des autres subventions publiques attribuées pour la réalisation de l'objet de la subvention départementale/des subventions départementales.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité d'opérer sur place tout contrôle qui lui semblerait nécessaire. Le porteur de projet s'engage, à cet égard, à les faciliter.

Le porteur de projet devra également associer le Conseil départemental aux manifestations ainsi qu'à tout événement public relevant de la subvention départementale/des subventions départementales. A cet effet, il s'engage à prendre l'attache du Cabinet de la Présidente du Conseil départemental avant de déterminer les dates afférentes à ces événements.

Article 6 : Sanctions

Le respect des prescriptions de la présente convention est impératif.

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention, d'inexécution ou de modification substantielle de ses conditions d'exécution par le porteur de projet sans l'accord écrit du Département, ou de retard significatif dans son exécution, le Département pourra suspendre le versement de la subvention/des subventions, voire diminuer son/leur montant ou l'annuler/les annuler, après examen des justificatifs présentés par le porteur de projet, et exiger, le cas échéant, le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Le Département devra en informer le porteur de projet par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cependant, aucune diminution ou suspension du versement de la subvention/des subventions ne pourra être opérée sans que le porteur de projet n'ait été mis en demeure, par le Département, par lettre recommandée avec accusé de réception, de se conformer à ses obligations ou, à défaut, de présenter ses observations, dans un délai qui ne saurait être inférieur à 15 jours.

Article 7 : Suivi et évaluation

Le porteur de projet s'engage à fournir au maximum 4 mois après le terme du projet/de chaque projet un bilan d'ensemble, qualitatif, quantitatif et financier, de la mise en œuvre des actions visées à l'article 1^{er}, sur la base du formulaire d'évaluation type fourni.

Par ailleurs, le porteur de projet s'engage à fournir au plus tard le 15 avril 2020 un bilan intermédiaire (qualitatif, quantitatif et financier) pour les actions réalisées du démarrage du projet/de chaque projet jusqu'au 31 mars 2020, afin de pouvoir alimenter la rapport d'activité que le Département est tenu de transmettre à la CNSA en juin. Ces données qui comportent des indicateurs présentés par sexe sont relatives :

- au nombre et au type d'actions,
- au nombre de taux caractéristiques des bénéficiaires des actions,
- à toute autre donnée sollicitée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie dans le cadre du rapport d'activité, visé à l'article L233-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 8 : Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les dispositions des articles 1 et 2 de la présente convention.

Tous les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article 9 : Résiliation de la convention

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation amiable par accord entre les parties.

Elle pourra également être résiliée à l'initiative du porteur de projet, soit pour des motifs qui lui sont propres tenant notamment à son activité et son administration, soit en cas de faute du Département. Dans ce dernier cas, la résiliation ne pourra intervenir qu'après envoi, au Département, par lettre recommandée avec accusé de réception, d'une mise en demeure restée sans effet à l'expiration d'un délai d'un mois suivant sa réception, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Le Département se réserve aussi la faculté de résilier de plein droit la présente convention en cas de non-respect par le porteur de projet de l'une des clauses de la présente convention dès lors que, dans le mois suivant la réception d'une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception par le Département, le porteur de projet n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure, en cas de faute lourde.

La présente convention sera également résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire du porteur de projet, ou d'impossibilité pour le porteur de projet d'achever sa mission.

Enfin, la présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département sur décision motivée par un motif d'intérêt général dûment justifié.

En cas de résiliation, et sans préjudice de l'éventuel droit à indemnisation du porteur de projet en cas de résiliation pour motif d'intérêt général, le Département pourra procéder au paiement prorata temporis de sa subvention/ses subventions, voire demander le remboursement immédiat de tout ou partie de la subvention/des subventions déjà versée(s), selon les modalités précisées à l'article 6 (examen des justificatifs présentés par le porteur de projet, information de cette dernière par lettre recommandée avec accusé de réception).

Article 10 : Responsabilité

Le porteur de projet exerce ses activités et actions définies à l'article 1^{er} sous sa seule responsabilité.

En aucun cas, la responsabilité du Département ne pourra être recherchée à raison de ses activités et actions, pour lesquelles il appartient au porteur de projet de souscrire les assurances adéquates.

Article 11 : Cession de créances

Le Département devra être informé au préalable de tout projet du porteur de projet de cession de la créance que constitue(nt) la/les subvention(s) départementale(s) au profit d'un établissement bancaire.

Dans cette hypothèse, le porteur de projet s'engage également à informer l'établissement bancaire concerné des conditions d'attribution de la subvention/des subventions, et, plus généralement, du contenu de la présente convention, et en particulier de ses articles 6 et 9.

En cas de cession de créance, le Département vérifiera si toutes les conditions pour le maintien de la subvention/des subventions et son/leur versement sont remplies. Le cas échéant, il pourra résilier la convention.

Article 12 : Compétence juridictionnelle

Pour tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Strasbourg, mais uniquement après échec d'une tentative de conciliation amiable.

Fait en deux exemplaires

A, le

Pour le porteur de projet

La Présidente du Conseil départemental

N° ID	Intitulé	Opérateur	Thématique	Type d'action	Nombre d'actions	Nombre de séances	Coût total	Montant demandé	Coût par personne	%	Proposé	Avis	Commentaires
012_2018-01	Corps et mouvement	ADAJ	Activité physique	Atelier	2	94	9 757 €	2 600 €	13 €	27%	2 600 €	Oui	Participation financière demandée : dégressive en fonction du nombre d'ateliers auxquels la PA s'est inscrite : de 10,38€ à 6,92€ par séance, néanmoins, elle reste conséquente (45€/mois pour 1 activité, 70€ pour 2...) • Le coût horaire de l'animatrice coordinatrice semble très bas - conseillère en économie sociale et familiale (14,87 € de l'heure). Est-elle sous contrat aidé ? • S'assurer qu'il s'agit d'activités différentes de celles assurées dans le cadre de l'accueil de jour
012_2018-02	Art et culture	ADAJ	Epanouissement personnel	Atelier	2	58	5 319 €	1 000 €	11 €	19%	1 000 €	Oui	
012_2018-03	Découverte et mémoire	ADAJ	Mémoire	Atelier	2	64	8 859 €	4 000 €	15 €	45%	4 000 €	Oui	
012_2018-04	tablettes tactiles	ADAJ	Numérique	Atelier	1	8	2 000 €	1 360 €	31 €	68%	1 360 €	Oui	
TOTAL		ADAJ			7	166	25 935	8 960			8 960		
007_2018_003	Bougez pour votre santé	APALIB	Activité physique	Atelier	11	95	23 450 €	23 450 €	237 €	100%	23 450 €	Oui	2 actions : Marche nordique (3) et Equilibre (8) Verifier si les ateliers équilibre ne font pas partie du programme AtoutAge : car Atout Age présenté comme prestataire pour ces ateliers : s'assurer que les mêmes actions ne sont pas valorisées 2 fois.
007_2018_004	Mémoire en marche	APALIB	Mémoire	Atelier	5	40	11 400 €	11 400 €	190 €	100%	11 400 €	Oui	Incohérence dans l'intitulé du budget qui renvoie à 2017 et aux lieux de mise en œuvre de l'année précédente
007_2018_005	Même pas peur de l'informatique	APALIB	Numérique	Atelier	10	60	19 500 €	19 500 €	243 €	100%	19 500 €	Oui	• Incohérence sur le nombre d'actions effectivement menées (40, 50 ou 60 ?) et sur le nombre de séance par atelier (6 indiquées dans tableau de synthèse mais seulement 4 dans le descriptif) • Attention : rappeler que le nombre de participants par atelier est au minimum de 8 et non au maximum !
007_2018_006	Qu'est-ce qu'une alimentation saine ?	APALIB	Nutrition	Atelier	2	6	3 500 €	3 500 €	145 €	100%	3 500 €	Oui	Les rubriques communication et évaluation ont disparu du dossier de candidature Nombre de bénéficiaires indiqué : 946 est incohérent avec la tenue de seulement 2 ateliers et avec le budget présenté (3 500 €)
007_2018_007	Ensemble sur la route	APALIB	Sécurité routière	Atelier	30	30	24 200 €	24 200 €	40 €	100%	24 200 €	Oui	Méthodologie d'évaluation annoncées, mais outils non fournis Préfecture du Haut-Rhin est mentionnée comme partenaire financier, or sur le budget prévisionnel le financement demandé CdF est de 100% : Incohérence – demande de revoir le budget
007_2018_008	Activités d'animation de prévention santé	APALIB	Epanouissement personnel	Atelier	24	76	29 410 €	29 410 €	/	100%	29 410 €	Oui	Incohérence sur le nombre d'actions : d'après le tableau de synthèse 24 actions sont prévues, or en conclusion il est fait mention de 50 actions. 6 thématiques : sommeil, préparation à la retraite, sophrologie, prendre soins des émotions, évolution personnel et relationnelle, communiquer et améliorer ses relations
007_2018_02	Les écrivains du lien	APALIB	Epanouissement personnel	Autre : projet expérimental	-	-	42 100 €	20 000 €	237 €	48%	20 000 €	Oui	Il s'agit bien de visites individuelles à domicile Affiché comme expérimental mais déjà mené en 2016 et 2017 Le poste de coordinatrice, valorisé dans ce cadre, semble pérenne --> la dépense est-elle de ce fait toujours éligible à la CFPPA ?
007_2018_02 bis	Communauté solidaire	APALIB	Epanouissement personnel	Autre : projet expérimental	-	-	52 900 €	20 000 €	237 €	38%	20 000 €	Oui	Projet expérimental testé en 2017 à Colmar, essaimage sur un nouveau territoire : Bergheim en 2018 + poursuite sur Colmar, La ville de Colmar finance 10000€ --> 2ème année "expérimentale"... Le poste de coordinateur, valorisé dans ce cadre, semble pérenne. La dépense est-elle de ce fait toujours éligible à la CFPPA ?
TOTAL		APALIB			82	307	206 460	151 460			151 460		

N° ID	Intitulé	Opérateur	Thématique	Type d'action	Nombre d'actions	Nombre de séances	Coût total	Montant demandé	Coût par personne	%	Proposé	Avis	Commentaires
006_2018_01	E nutritiv	APAMAD	Nutrition	Autre	8	/	396 800 €	90 000 €	/	23%	0 €	Non	Est-ce une action de prévention collective ? Détection de fragilité et non de prévention - suivi de données mais pas d'action concrète proposée aux personnes suivies Publique partiellement non éligible (RA sont exclues) Calendrier de réalisation ne respecte pas le cahier des charges (projet jusqu'à fin 2019) Les dépenses présentées ne sont pas éligibles - investissement (essentiellement) et financement de postes pérennes
006_2018_02	Journée d'information sécurité et aménagement du domicile	APAMAD	Epanouissement personnel	Forum	1	5	3 500 €	3 500 €	/	100%	0 €	Non	La formulation des objectifs fait clairement ressortir un aspect commercial (vente de produits Apa) N'entre pas dans les axes stratégiques : aménagement du logement Pas ou peu d'information sur le contenu de la manifestation
006_2018_03	Prévention de la dénutrition "Les Ateliers cuisons"	APAMAD	Nutrition	Atelier	6	36	15 713 €	15 713 €	/	100%	15 713 €	Oui	Le projet se déroule dans les locaux des accueils de jour, mais en fin de journée. Il faudrait s'assurer que cela ne relève pas du programme d'activité normal de l'AJ, déjà financé par ailleurs.
021_2018	Ne déménagez pas, emménagez !	APAMAD	Activité physique	Autre	1	5	218 900 €	156 025 €	350 €	71%	0 €	Non	Action de caractère individuel et non collectif Relève davantage d'une logique de compensation aides techniques Manque de visibilité sur le financement des ETP ; de plus le poste de coordo apparaîtrait dans plusieurs dossiers... Aménagement du logement relève-t-il de la compétence de la CDF ?
033_18_2017	Sophrologie	APAMAD	Activité physique	Atelier	8	126	7 194 €	7 194 €	277 €	100%	7 194 €	Oui	Validé en 2017
033_18bis_2017	Groupes de discussion et d'information	APAMAD	Epanouissement personnel	Atelier	8	48	36 800 €	17 936 €	25 €	49%	17 936 €	Oui	Validé en 2017
034_18_2017	Création d'un dispositif « Escapassions »	APAMAD	Activité physique Epanouissement personnel, Nutrition, Mémoire	Atelier / CD / Sorties culturelles	2	320	136 447 €	32 600 €	10 €	24%	- €	Non	Validé en 2017
TOTAL		APAMAD			34	540	815 354	322 968			40 843		
003_2018_01	Plaisirs de la table	Atout Age Alsace	Nutrition	Atelier/Conférences-Débats	2	12	6 034 €	6 034 €	252 €	100%	6 034 €	Oui	Vigilance car l'un des opérateurs est Siel Bleu – vérifier qu'il n'y a pas de doublon Vérifier complémentarité du projet par rapport à celui déposé en 2017 pour 2018 Relica d'environ 46000€ en 2016 A déduire du budget total alloué pour 2018
003_2018_02	Prévention routière	Atout Age Alsace	Sécurité routière	Atelier/Conférences-Débats	6	10	22 440 €	22 440 €	312 €	100%	22 440 €	Oui	Vérifier complémentarité du projet par rapport à celui déposé en 2017 pour 2018 Relica d'environ 46000€ en 2016 A déduire du budget total alloué pour 2018
003_2018_03	Spectacle théâtre	Atout Age Alsace	Epanouissement personnel	Autre (Spectacle Théâtre)	1	1	8 190 €	8 190 €	41 €	100%	8 190 €	Oui	Incohérence sur le lieu : 1 seule représentation mais il est fait mention de Pulversheim et Kingersheim Relica d'environ 46000€ en 2016 A déduire du budget total alloué pour 2018
022_18_2017	Equilibre, ou en êtes-vous?	Atout Age Alsace	Activité physique	Atelier + CD	4	52	16 144 €	16 144 €	269 €	100%	16 144 €	Oui	Validé en 2017
023_18_2017	A l'aise sur le net	Atout Age Alsace	Numérique	Atelier	6	30	29 940 €	29 940 €	332 €	100%	29 940 €	Oui	Validé en 2017
024_18_2017	Nutrition	Atout Age Alsace	Nutrition	Atelier	3	15	8 203 €	8 203 €	182 €	100%	8 203 €	Oui	Validé en 2017
025_18_2017	Stage de conduite séniors	Atout Age Alsace	Sécurité routière	Action de sensibilisation / Stage	2	2	9 422 €	9 422 €	314 €	100%	9 422 €	Oui	Validé en 2017
026_18_2017	Bien sous la couette	Atout Age Alsace	Epanouissement personnel	Atelier	2	8	5 632 €	5 632 €	187 €	100%	5 632 €	Oui	Validé en 2017
027_18_2017	Déprime et dépression	Atout Age Alsace	Epanouissement personnel	Atelier	2	10	5 472 €	5 472 €	182 €	100%	5 472 €	Oui	Validé en 2017
028_18_2017	Activité physique adaptée	Atout Age Alsace	Activité physique	Atelier	6	30	15 756 €	15 756 €	175 €	100%	15 756 €	Oui	Validé en 2017
TOTAL		Atout Age Alsace			34	170	127 233	127 233			127 233		
039_18_2017	Gymnastique cérébrale	Brain UP	Mémoire	Atelier	6	36	7 200 €	7 200 €	80 €	100%	7 200 €	Oui	Validé en 2017
040_18_2017	Plaisir, sécurité, sérénité au volant	Brain UP	Sécurité routière	Atelier	4	16	3 200 €	3 200 €	53 €	100%	3 200 €	Oui	Validé en 2017
041_18_2017	Gestion du stress	Brain UP	Epanouissement personnel	Atelier	4	20	4 000 €	4 000 €	67 €	100%	4 000 €	Oui	Validé en 2017
TOTAL		Brain UP			14	72	14 400	14 400			14 400		

N° ID	Intitulé	Opérateur	Thématique	Type d'action	Nombre d'actions	Nombre de séances	Coût total	Montant demandé	Coût par personne	%	Proposé	Avis	Commentaires
019_2018_01	Danse fit blue	SIEL BLEU	Activité physique	Atelier	10	240	24 000 €	24 000 €	160 €	100%	24 000 €	Oui	Territoire de réalisation non spécifié Evaluation uniquement en fin de cycle / Lacunes sur les partenariats
019_2018_02	Campus Senior	SIEL BLEU	Activité physique	Autre : Plateforme en ligne	1	1	22 400 €	22 400 €	90 €	100%	11 200 €	Oui	Il s'agit d'un campus virtuel avec des ressources d'e-learning. Il ne s'agit pas réellement d'une action collective. Impossible de suivre l'évolution des participants. L'outil peut être utilisé sur un territoire plus large que le 68 or aucune information sur la sollicitation d'autres financeurs. Risque potentiel de faire pratiquer des activités sportives à un public senior à domicile sans encadrement Incohérence sur le public visé : plus de 55 ans ou de 60 ans ? Comment arriver à capter le public ?
TOTAL		SIEL BLEU			11	241	46 400	46 400			35 200		
004_2018_01	La clé des papi	Ville de Mulhouse	Numérique	Atelier - Action de médiation numérique	2	198	5 500 €	2 750 €	17 €	50%	2 750 €	Oui	Eléments à demander : - Date de recrutement prévu du VSC et CV si déjà effectif - Délibération du conseil municipal mentionnant l'action précise ou le programme global dans lequel s'inscrit l'action - Si possible répartition du budget entre les 2 actions
004_2018_02	Pied tram bus	Ville de Mulhouse	Epanouissement personnel	Atelier (CD/formation)	3	6	11 860 €	3 230 €	/	27%	3 230 €	Oui	Point de vigilance : utilisation « indifférenciée » des mots résidences seniors et résidences autonomie. Attention les résidents en RA ne sont pas éligibles (conférence éventuellement mais pas dans les ateliers) - Mené en partenariat avec les CSC - Un diagnostic individuel initial est-il prévu ? Si oui selon quelles modalités ? - Pièce complémentaire : Délibération du conseil municipal mentionnant l'action précise ou le programme global dans lequel s'inscrit l'action - Confirmer le montant sollicité : 3 230 € ?
TOTAL		Ville de Mulhouse			5	204	17 360	5 980			5 980		

N° ID	Intitulé	Opérateur	Thématique	Type d'action	Nombre d'actions	Nombre de séances	Coût total	Montant demandé	Coût par personne	%	Proposé	Avis	Commentaires
016_2018	D-marche	ADAL	Activité physique	Autre : Programme D-Marche et ateliers d'accompagnement	10	30	26 560 €	19 760 €	132 €	74%	19 760 €	Oui	Fort impacte de l'action sur les habitudes de vie des participants Programme en voie de développement national avec objectif d'utilité publique : soutenu par le Ministère Reconduction des programmes 2016 et 2017 avec extension à de nouvelles communes
015_2018	Le cheval l'allié de votre santé	AMAE	Activité physique	Atelier d'équithérapie	2	52	13 906 €	13 906 €	695 €	100%	13 906 €	Oui	Projet bien monté et cohérent. L'ensemble des pièces est fourni. Comprend un budget dédié au financement d'un taxi pour ceux qui ne pourraient pas se déplacer par leurs propres moyens.
011_2018	Formation de bénévoles	AREIPAH	Epanouissement personnel	Autre : formation	1	49	87 500 €	3 200 €	70 €	4%	3 200 €	Oui	Affichée : demande de subvention CD68 de 4 200 €. Quid ?
008_2018	Semaine bleue	CCAS Cernay	Epanouissement personnel	Action de sensibilisation	10	180	?	1 600 €	/	#####	1 600 €	Oui	Animations diverses sur la semaine bleue Manque d'un budget équilibré et clair, il serait intéressant d'avoir à minima une estimation du coût total réel de la semaine bleue dans son ensemble. S'assurer qu'il n'y aura pas de vente de produits sur les stands Confirmer que le financement CFPPA porte sur la journée du 9 octobre
010_2018	Ateliers ludiques basse vision	CICAT 68	Epanouissement personnel	Atelier	3	15	8 974 €	7 600 €	317 €	85%	0 €	Non	Projet relevant davantage d'une logiue de compensation que de prévention de la perte d'autonomie Pourrait plutôt élargir au dispositif aides techniques à construire. Cela permettrait de plus de pouvoir orienter les personnes accompagnées vers des financements possibles pour l'acquisition de matériel le cas échéant.
001_2018	Plateforme culture à vie	CULTURE A VIE	Epanouissement personnel	Action de sensibilisation	/	/	176 160 €	4 200 €	/	2%	3 150 €	Oui	Incohérence temporelle / chevauchement entre 2018-2019 --> mais possibilité de proposer une proratisation "ratione temporis" pour couvrir la période de juillet 2018 à fin mars 2019 ?
017_2018	Sortir échanger et sourire	France Alzheimer	Epanouissement personnel	Atelier	1	8	8 050 €	5 050 €	337 €	63%	5 050 €	Oui	
013_2018	Initiation tablette	Génération mouvement	Numérique	Atelier	?	?	4 700 €	3 000 €	/	64%	3 000 €	Oui	Pas de lieu et de nombre de participants clairement définis, ni de bénévoles formés
032_18_2017	Les chutes, quelles actions de prévention ?	Hôpital Intercommunal du Val d'Argent	Activité physique	Atelier	9	36	7 251 €	7 251 €	33 €	100%	7 251 €	Non	Validé en 2017
002_2018	Ateliers équilibre	IRFA EST	Activité physique	Atelier/Conférences-Débats	6	72	18 090 €	17 010 €	315 €	94%	17 010 €	?	Quels partenariats effectifs pour l'année 2018 ? Participation 20€ par participant demandée ? Droit d'utiliser questionnaires d'évaluation AAA / logo Bien vieillir / autres logos Demander un justificatif du droit d'utilisation des formulaires d'évaluation d'Atout Age
009_2108	Silver fourchette tour Haut-Rhin 2018	Silver Fourchette	Nutrition	Atelier/Conférences/Forum	18	49	160 048 €	160 048 €	119 €	100%	87 000 €	?	Projet dans la continuité de celui de 2017 Public mixte EHPAD / RA / Domicile Pour 1er trimestre 2019 - 72884€
020_2018	Ateliers Multimédia d'Initiation Séniors (AMIS) « Des AMIS près de chez vous »	SOS futur	Numérique	Atelier	10	120	40 600 €	40 600 €	282 €	100%	0 €	Non	Equipe basée à Nancy et alentours : Déplacements => coûts importants Pas encore de partenariat local effectif Etayer/justifier les compétences spécifiques par rapport au public senior (affichée par lien avec l'ONPA et les formations suivies)
005_2018	Revolu'forme senior	Sport pour tous Grand Est	Activité physique	Atelier	10	180	44 588 €	5 477 €	?	12%	5477	Oui	Candidature Non signée ! Ne respecte pas le calendrier de l'AAP - Actions se terminant en juin 2019 • A priori l'achat d'une licence semble obligatoire ? • De nouveaux territoires : à l'heure actuelle qu'en est-il des partenariats déjà effectifs ?
018_2018	Maintien de la forme pour séniors	VITACTIV	Activité physique	Atelier	3	36	4 234 €	3 500 €	108 €	83%	3 500 €	Oui	
014_2108	Réseaux de Voisins Solidaires dans le Haut-Rhin	Voisins solidaires	Epanouissement personnel	Autre : Créer et animer une communauté solidaire entre voisins	6	/	90 000 €	60 000 €	273 €	67%	0 €	Non	Incohérence dans les RH fléchés : 3,6 ETP mentionnés dont 2 services civiques (où sont-ils basés), 1 chef de projet (une fois annoncé à temps plein sur l'action, puis à 1/3 temps), l'assistant de projet à temps plein, la déléguée général et le Président à 1/3 temps chacun. L'équipe est basée sur Paris – quelle proximité Dépôt de dossiers dans d'autres Département ? Si oui répartition des missions de coordination au siège La méthodologie d'évaluation est donnée mais pas les outils Pas de preuve des partenariats locaux annoncés
TOTAL ACTIONS DE PREVENTION COLLECTIVE 2018					276		1 943 803	1 029 602			553 980		

N° ID	Intitulé	Opérateur	Thématique	Type d'action	Nombre d'actions	Nombre de séances	Coût total	Montant demandé	Montant proposé	Avis
012_2018-01	Corps et mouvement	ADAJ	Activité physique	Atelier	2	94	9 757 €	2 600 €	2 600 €	Oui
007_2018_003	Bouger pour votre santé	APALIB	Activité physique	Atelier	11	95	23 450 €	23 450 €	23 450 €	Oui
021_2018	Ne déménagez pas, emménagez !	APAMAD	Activité physique	Autre	1	5	218 900 €	156 025 €	0 €	Non
033_18_2017	Sophrologie	APAMAD	Activité physique	Atelier	8	126	7 194 €	7 194 €	7 194 €	Oui
022_18_2017	Equilibre, ou en êtes-vous?	Atout Age Alsace	Activité physique	Atelier + CD	4	52	16 144 €	16 144 €	16 144 €	Oui
028_18_2017	Activité physique adaptée	Atout Age Alsace	Activité physique	Atelier	6	30	15 756 €	15 756 €	15 756 €	Oui
019_2018_01	Danse fit blue	SIEL BLEU	Activité physique	Atelier	10	240	24 000 €	24 000 €	24 000 €	Oui
019_2018_02	Campus Senior	SIEL BLEU	Activité physique	Autre : Plateforme en ligne	1	1	22 400 €	22 400 €	11 200 €	Oui
016_2018	D-marche	ADAL	Activité physique	Autre : Programme D-Marche et ateliers d'accompagnement	10	30	26 560 €	19 760 €	19 760 €	Oui
015_2018	Le cheval l'allié de votre santé	AMAE	Activité physique	Atelier d'équithérapie	2	52	13 906 €	13 906 €	13 906 €	Oui
032_18_2017	Les chutes, quelles actions de prévention ?	Hôpital Intercommunal du Val d'Argent	Activité physique	Atelier	9	36	7 251 €	7 251 €	7 251 €	Non
002_2018	Ateliers équilibre	IRFA EST	Activité physique	Atelier/Conférences-Débats	6	72	18 090 €	17 010 €	17 010 €	?
005_2018	Revolu'forme senior	Sport pour tous Grand Est	Activité physique	Atelier	10	180	44 588 €	29 000 €	22000	Non
018_2018	Maintien de la forme pour séniors	VITACTIV	Activité physique	Atelier	3	36	4 234 €	3 500 €	3 500 €	Oui
	TOTAL		ACTIVITE PHYSIQUE		83	1 049	452 230	357 996	183 771	
034_18_2017	Création d'un dispositif « Escapassions »	APAMAD	Activité physique Epanouissement personnel, Nutrition, Mémoire	Atelier / CD / Sorties culturelles	2	320	136 447 €	32 600 €	- €	Non
012_2018-02	Art et culture	ADAJ	Epanouissement personnel	Atelier	2	58	5 319 €	1 000 €	1 000 €	Oui
007_2018_008	Activités d'animation de prévention santé	APALIB	Epanouissement personnel	Atelier	24	76	29 410 €	29 410 €	29 410 €	Oui
007_2018_02	Les écrivains du lien	APALIB	Epanouissement personnel	Autre : projet expérimental	-	-	42 100 €	20 000 €	20 000 €	Oui
007_2018_02 bis	Communauté solidaire	APALIB	Epanouissement personnel	Autre : projet expérimental	-	-	52 900 €	20 000 €	20 000 €	Oui
006_2018_02	Journée d'information sécurité et aménagement du domicile	APAMAD	Epanouissement personnel	Forum	1	5	3 500 €	3 500 €	0 €	Non
033_18bis_2017	Groupes de discussion et d'information	APAMAD	Epanouissement personnel	Atelier	8	48	36 800 €	17 936 €	17 936 €	Oui
003_2018_03	Spectacle théâtre	Atout Age Alsace	Epanouissement personnel	Autre (Spectacle Théâtre)	1	1	8 190 €	8 190 €	8 190 €	Oui
026_18_2017	Bien sous la couette	Atout Age Alsace	Epanouissement personnel	Atelier	2	8	5 632 €	5 632 €	5 632 €	Oui
027_18_2017	Déprime et dépression	Atout Age Alsace	Epanouissement personnel	Atelier	2	10	5 472 €	5 472 €	5 472 €	Oui
041_18_2017	Gestion du stress	Brain UP	Epanouissement personnel	Atelier	4	20	4 000 €	4 000 €	4 000 €	Oui
004_2018_02	Pied tram bus	Ville de Mulhouse	Epanouissement personnel	Atelier (CD/formation)	3	6	11 860 €	3 230 €	3 230 €	Oui
011_2018	Formation de bénévoles	AREIPAH	Epanouissement personnel	Autre : formation	1	49	87 500 €	3 200 €	3 200 €	Oui
008_2018	Semaine bleue	CCAS Cernay	Epanouissement personnel	Action de sensibilisation	10	180	?	1 600 €	1 600 €	Oui
010_2018	Ateliers ludiques basse vision	CICAT 68	Epanouissement personnel	Atelier	3	15	8 974 €	7 600 €	0 €	Non
017_2018	Sortir échanger et sourire	France Alzheimer	Epanouissement personnel	Atelier	1	8	8 050 €	5 050 €	5 050 €	Oui
014_2108	Réseaux de Voisins Solidaires dans le Haut-Rhin	Voisins solidaires	Epanouissement personnel	Autre : Créer et animer une communauté solidaire entre voisins	6	/	90 000 €	60 000 €	0 €	Non
001_2018	Plateforme culture à vie	CULTURE A VIE	Epanouissement personnel	Action de sensibilisation	/	/	176 160 €	4 200 €	3 150 €	Oui
	TOTAL		EPANOUISSEMENT PERSONNEL		70	746	712 314	232 620	127 870	

N° ID	Intitulé	Opérateur	Thématique	Type d'action	Nombre d'actions	Nombre de séances	Coût total	Montant demandé	Montant proposé	Avis
012_2018-03	Découverte et mémoire	ADAJ	Mémoire	Atelier	2	64	8 859 €	4 000 €	4 000 €	Oui
007_2018_004	Mémoire en marche	APALIB	Mémoire	Atelier	5	40	11 400 €	11 400 €	11 400 €	Oui
039_18_2017	Gymnastique cérébrale	Brain UP	Mémoire	Atelier	6	36	7 200 €	7 200 €	7 200 €	Oui
	TOTAL	MÉMOIRE			13	140	27 459	22 600	22 600	
012_2018-04	tablettes tactiles	ADAJ	Numérique	Atelier	1	8	2 000 €	1 360 €	1 360 €	Oui
007_2018_005	Même pas peur de l'informatique	APALIB	Numérique	Atelier	10	60	19 500 €	19 500 €	19 500 €	Oui
023_18_2017	A l'aise sur le net	Atout Age Alsace	Numérique	Atelier	6	30	29 940 €	29 940 €	29 940 €	Oui
004_2018_01	La clé des papi	Ville de Mulhouse	Numérique	Atelier - Action de médiation numérique	2	198	5 500 €	2 750 €	2 750 €	Oui
013_2018	Initiation tablette	Génération mouvement	Numérique	Atelier	?	?	4 700 €	3 000 €	3 000 €	Oui
020_2018	Ateliers Multimédia d'Initiation Séniors (AMIS) « Des AMIS près de chez vous »	SOS futur	Numérique	Atelier	10	120	40 600 €	40 600 €	0 €	?
	TOTAL	NUMERIQUE			29	416	102 240	97 150	56 550	
007_2018_006	Qu'est-ce qu'une alimentation saine ?	APALIB	Nutrition	Atelier	2	6	3 500 €	3 500 €	3 500 €	Oui
006_2018_01	E nutritiv	APAMAD	Nutrition	Autre	8	/	396 800 €	90 000 €	0 €	Non
006_2018_03	Prévention de la dénutrition "Les Ateliers cuissons"	APAMAD	Nutrition	Atelier	6	36	15 713 €	15 713 €	15 713 €	Oui
003_2018_01	Plaisirs de la table	Atout Age Alsace	Nutrition	Atelier/Conférences-Débats	2	12	6 034 €	6 034 €	6 034 €	Oui
024_18_2017	Nutrition	Atout Age Alsace	Nutrition	Atelier	3	15	8 203 €	8 203 €	8 203 €	Oui
009_2108	Silver fourchette tour Haut-Rhin 2018	Silver Fourchette	Nutrition	Atelier/ Conférences/ Forum	18	49	160 048 €	160 048 €	87 000 €	?
	TOTAL	NUTRITION			39	118	590 298	283 498	120 450	
007_2018_007	Ensemble sur la route	APALIB	Sécurité routière	Atelier	30	30	24 200 €	24 200 €	24 200 €	Oui
003_2018_02	Prévention routière	Atout Age Alsace	Sécurité routière	Atelier/Conférences-Débats	6	10	22 440 €	22 440 €	22 440 €	Oui
025_18_2017	Stage de conduite séniors	Atout Age Alsace	Sécurité routière	Action de sensibilisation / Stage	2	2	9 422 €	9 422 €	9 422 €	Oui
040_18_2017	Plaisir, sécurité, sérénité au volant	Brain UP	Sécurité routière	Atelier	4	16	3 200 €	3 200 €	3 200 €	Oui
	TOTAL	SECURITE ROUTIERE			42	58	59 262	59 262	59 262	
	TOTAL GLOBAL				276	2 527	1 943 803	1 053 125	570 503	

ANNEXE PROJETS EHPAD RETENUS POUR 2019

PORTEUR DE PROJET	Localisation	Intitulé - descriptif	Thématique	Coût total	Montant sollicité	Montant alloué	%	Avis
LES FRAXINELLES	BERGHEIM	activités de motricité dans le cadre d'un atelier extérieur de prévention des chutes d'avril à octobre à raison d'1 séance hebdomadaire. Majoration du temps de vacation du kiné de 10 %	activité physique	8 071 €	7 071 €	7 071 €	88%	favorable
LES FRAXINELLES	BERGHEIM	médiation asine à raison de 2 séances par mois pour apaiser les résidents, travailler la communication non verbale et stimuler les sens. Prestation externe par l'association AIMA.	lien social	3 500 €	3 500 €	3 500 €	100%	favorable
		TOTAL FRAXINELLES		11 571 €	10 571 €	10 571 €	91%	
EHPAD HCC	COLMAR	La diéticienne assure un suivi individuel et des animations collectives de cours de cuisine. Complété par des ateliers assurés par des extérieurs : cuisinier,	nutrition	14 412 €	5 151 €	5 151 €	36%	favorable
EHPAD HCC	COLMAR	Bilan bucco-dentaire des résidents + mise en place d'ateliers de sensibilisation par des sessions de sensibilisation aux bonnes pratiques et à la prévention des troubles bucco-dentaires et par 10 ateliers collectifs en 2019 à destination des résidents 8 résidents/ session soit au total 93 résidents touchés par an	santé bucco dentaire	12 642 €	9 792 €	9 792 €	77%	favorable
		TOTAL HCC		27 054 €	14 943 €	14 943 €	55%	
DIACONAT	COLMAR	formation du personnel Mise en place de séance de sylvothérapie - 6 ateliers aménagement d'un chemin sensoriel Fête Sylvatique autour de 5 sens 20 résidents identifiés	Déficiência sensorielle Bien-être	14 229 €	10 000 €	10 000 €	70%	favorable
EHPAD	ENSISHEIM/ NEUF-BRISACH	10 séances de socio-esthétique avec des temps collectifs (auto-massage et maquillage...) se terminant par un soin individuel d'une quinzaine de minutes. Prestation assurée par des étudiants en socio-esthétique.	Estime de soi Bien-être	939 €	939 €	939 €	100%	favorable
EHPAD	ENSISHEIM/ NEUF-BRISACH	acquisition du robot Paro pour un travail sur l'émotionnel + temps de travail AMP (4 jours au total). 8 séances en collectif pour 10 résidents, avec aussi des séances individuelles de 20 min.	Estime de soi Bien-être	6 557 €	6 557 €	6 557 €	100%	favorable
		TOTAL ENSISHEIM NEUF BRISACH		7 496 €	7 496 €	7 496 €	100%	
ERABLES	GUEBWILLER	Acquisition n d'un Babyfoot adapté et mise en place de sessions quotidiennes encadrées de 30 min par jour tous les jours. Temps d'encadrement estimé à 17h par mois incluant l'évaluation. Le reste du temps le jeu est laissé en libre accès	Activité Physique	6 328 €	1 596 €	1 596 €	25%	favorable
RESIDENCE STE ANNE	HEIMSBRUNN	2 ateliers distincts l'un sur l'activité physique adaptée pour 5 résidents, l'autre sur la prévention des chutes pour 8 résidents. Prestation externe assurée par Siel Bleu	Activité physique	7 000 €	6 000 €	6 000 €	86%	favorable
FLORIMONT	INGERSHEIM	achat de petit matériel matériel formation professionnels mise en place d'ateliers avec un intervenant spécialisé (Siel bleu à priori) à raison d'1h semaine pour 3 groupes de 8 personnes chacun	Activité physique	11 145 €	10 000 €	10 000 €	90%	favorable
RESIDENCE WEISS	KAYSERSBERG AMMERSCHWIHR	Séances de pilates de 2 h tous les mardi, en alternance sur les 2 sites pour prévenir les chutes et la perte motricité. 8 à 12 résidents par séance	Activité physique	6 914 €	3 369 €	3 369 €	49%	favorable
EHPAD	LUPPACH	Manger main, formation du personnel sessions d'animation finger food. 10 ateliers thématiques d'une durée de 3h 12 sessions manger main 35 résidents exclusion acquisition thermomix et frais déplacements formation	Nutrition	5 040 €	5 040 €	3 340 €	66%	favorable
EHPAD	LUPPACH	formation du personnel	Santé bucco dentaire f	2 202 €	2 202 €	2 202 €	100%	favorable
EHPAD	LUPPACH	ateliers hebdomadaires de 2 fois 1h pour 3 groupes soit au total 20 résidents	Activité physique	10 460 €	10 460 €	10 460 €	100%	favorable
EHPAD	LUPPACH	ateliers d'activité manuelle- jardinage 1 fois par mois - 10 séances au total pour 20 résidents Spectacles théâtre alsacien : 10 séances en 2 mois + 5 séances avec costumière pour réaliser un spectacle pour 30 résidents + aller à un spectacle musique / accordéon - 1 fois par mois soit 10 séances pour 30 personnes cinéma - 4 projections en 2019	Mémoire	19 965 €	19 835 €	19 835 €	99%	favorable
		TOTAL LUPPACH		37 667 €	37 537 €	35 837 €	95%	

		<p>Organisation d'Olympiades avec activités physiques afin d'améliorer l'image des EHPAD dans le public + préparation par éducateur sportif, le 11 octobre dans la semaine bleue autour de huit jeux (anneaux, billard, jeux de mémoire, lancé au but, basket, quilles, pétanques et fléchettes)</p> <p>300 résidents de 7 EHPAD</p> <p>Préparation en amont avec intervention de l'éducateur sportif : 4 séances mois pendant 8 mois soit 32 séances pour 7 EHPAD + intervention de l'ergothérapeute : 4 séances de 2 heures pendant 1 mois dans l'EHPAD porteur de projet + temps d'animatrice supplémentaire : 2 heures par semaine par établissement soit 8 heures par mois pendant 8 mois pour les 7 EHPAD.</p>						favorable
RESIDENCE JUNCK	MOOSCH		Activité Physique	28 071 €	20 059 €	20 059 €	71%	
		<p>Aménagement d'une bibliothèque et actions d'animation lectures et bricolage</p> <p>Organisation d'ateliers papoteuses (26 séances pour 20 résidents), bricolage ("fil et clous" 11 séances pour 12 pers), découverte de la bibliothèque (11 séances pour une quinzaine de résidents), animation "découverte de la ligne bleue des Vosges" 11 séances pour 15 personnes) et achat de livres adaptés.</p>						favorable
BEAU REGARD	MULHOUSE		Accès à la culture	33 028 €	27 100 €	7 739 €	23%	

BEAU REGARD	MULHOUSE	Achat d'un chariot et de produits d'esthétique pour soins du visage et des mains et mise en place de séances individuelles (165 en 2019) et d'ateliers collectifs (28 séances pour 20 résidents)	Bien être	9 792 €	8 792 €	7 208 €	74%	favorable
BEAU REGARD	MULHOUSE	Accompagnement snoezelen par achat matériel mobile file active 5 PA + formation du personnel. Les ateliers/séances ne débiteront que toute fin 2019 et 2020.	Bien-être Estime de soi	18 091 €	18 091 €	9 150 €	51%	favorable
		TOTAL BEAU REGARD		60 911 €	53 983 €	24 097 €	40%	
FONTAINES	MULHOUSE	formation soignants pour repérage	Santé bucco dentaire	103 356 €	103 356 €	3 600 €	3%	favorable
FONTAINES	MULHOUSE	Prevention des chutes gym douce Siel Bleu Thé dansant	Activité physique	35 504 €	35 504 €	18 504 €	52%	favorable
FONTAINES	MULHOUSE	approche multisensorielle notamment sens tactile. Formation utilisation chariot Snoezelen + séances tactiles	Déficience sensorielle	22 925 €	4 925 €	4 925 €	21%	favorable
FONTAINES	MULHOUSE	médiation animale AIMA 1 fois par mois AMIMA 1 fois par mois ANIMAPATTES 1 fois par mois AMAE 4 fois par an	Lien social	7 000 €	7 000 €	7 000 €	100%	favorable
FONTAINES	MULHOUSE	acquisition de jeux d'antan et partenariat avec la ludothèque + tableaux ludiques dans les lieux de déambulation encadrement par 1 ergo, 1 psychomotricienne et une AS	Mémoire	68 902 €	11 247 €	11 247 €	16%	favorable
		TOTAL LES FONTAINES		237 686 €	162 032 €	45 276 €	19%	
FOYER PARC	MUNSTER	Prestation d'activité physique adaptée par Viva Corps, présence 2 jours par semaine	Activité physique	23 520 €	18 520 €	18 520 €	79%	favorable
FOYER PARC	MUNSTER	Achat d'un chariot mobile pluriactivité (praxie, médiation par les sens, jeux, réminiscence) pour séances individuelles et groupales + formation du personnel	déficience sensorielle mémoire bien-être	13 750 €	3 000 €	3 000 €	22%	favorable
		TOTAL FOYER DU PARC		37 270 €	21 520 €	21 520 €	58%	
CANTON VERT	ORBEY	Atelier esthétique, séances collectives (relaxation, automassage...) avec possibilité de soin individuel en fin de séance. 8 résidents / mois soit 96/ an	Estime de Soi	2 400 €	2 400 €	2 400 €	100%	favorable
CANTON VERT	ORBEY	1h/semaine de gym douce par Siel bleu pour 45 séances au total pour 20 personnes + séances de 30 min/semaine pour 6 personnes par l'ergothérapeute + séances de motricité 45min/semaines par l'animatrice pour 12 personnes	activité physique	2 145 €	2 145 €	2 145 €	100%	favorable
CANTON VERT	ORBEY	Médiation animale (chiens, lapins, cochons d'inde, chats) 24 séances pour chaque fois 8 résidents	lien social	1 680 €	1 680 €	1 680 €	100%	favorable
		TOTAL CANTON VERT		6 225 €	6 225 €	6 225 €	100%	
CH	PFSTATT	Prévention des chutes 5X 8 séances pour 40 résidents achat de matériel + coût kiné et éducatrice sportive	Activité Physique	19 961 €	12 413 €	12 413 €	62%	favorable
LE VILLAGE	RICHWILLER	Diagnostic bucco dentaire pour les 85 résidents + pour les nouveaux résidents lors de l'admission installation d'un fauteuil dentaire (autofinancement)	Santé bucco-dentaire	48 218 €	8 218 €	8 218 €	17%	favorable
LE VILLAGE	RICHWILLER	Prévention des chutes par activité adaptée de groupe - séances coordination et mémorisation par une éducatrice sportive 1 séance/sem 10 résidents pendant 7 mois soit au total 28 séances	Activité physique	2 513 €	2 513 €	2 513 €	100%	favorable
LE VILLAGE	RICHWILLER	Médiation pleine conscience par un prestataire externe pour 2 groupes 10 personnes 32 séances	Bien Etre	3 717 €	3 717 €	3 717 €	100%	favorable
		TOTAL VILLAGE		54 448 €	14 448 €	14 448 €	27%	
COLLINES	RIEDISHEIM	Mise en place d'une activité médiation animale pour PA/Alzheimer avec des petits rongeurs 2 séances/mois	Mémoire Bien-être	2 160 €	2 160 €	2 160 €	100%	favorable
COLLINES	RIEDISHEIM	aménagement d'un espace sensoriel d'apaisement en UVP + ateliers collectifs (pour 4) aromathérapie + souvenir + stimulation sensorielle 1 à 2 ateliers par semaine d'une durée de 3h Pour 4 résidents par ateliers	Bien-Etre	26 556 €	26 556 €	22 703 €	85%	favorable
		TOTAL COLLINES		28 716 €	28 716 €	24 863 €	87%	
LERTZBACH	SAINT LOUIS	Activité par prestataire externe - 1h/semaine par entreprise O'sport&relax , total de 47 séances, 12 personnes	Activité Physique	1 175 €	1 175 €	1 175 €	100%	favorable

QUATELBACH	SAUSHEIM	aménagement aire d'activités intergénérationnelle : agrés de mobilité/motricité + agrés de stimulation cognitive + temps d'intervention/encadrement par ergo, kiné, responsable vie social, AS, coach sportif + formation personnel	Activité physique lien social	32 272 €	16 354 €	15 669 €	49%	favorable
HEIMELIG	SEPPOIS	1 séance d'1 h / semaine sur chaque site 10 résidents/site	Activité Physique	5 200 €	5 200 €	5 200 €	100%	favorable
HEIMELIG	SEPPOIS	intervention d'une socio-esthéticienne 2 fois par mois par site, séances individuelles et collectives 20 résidents touchés par site	Bien être	11 520 €	10 920 €	10 920 €	95%	favorable

N° ID	Intitulé	Opérateur	Thématique	Type d'action	Nombre d'actions	Nombre de séances	Coût total	Montant demandé	Coût par personne	%	Proposé	Avis	Commentaires
012_2018-01	Corps et mouvement	ADAJ	Activité physique	Atelier	2	94	9 757 €	2 600 €	13 €	27%	2 600 €	Oui	Participation financière demandée : dégressive en fonction du nombre d'ateliers auxquels la PA s'est inscrite : de 10,38€ à 6,92€ par séance, néanmoins, elle reste conséquente (45€/mois pour 1 activité, 70€ pour 2...) • Le coût horaire de l'animatrice coordinatrice semble très bas - conseillère en économie sociale et familiale (14,87 € de l'heure). Est-elle sous contrat aidé ? • S'assurer qu'il s'agit d'activités différentes de celles assurées dans le cadre de l'accueil de jour
012_2018-02	Art et culture	ADAJ	Epanouissement personnel	Atelier	2	58	5 319 €	1 000 €	11 €	19%	1 000 €	Oui	
012_2018-03	Découverte et mémoire	ADAJ	Mémoire	Atelier	2	64	8 859 €	4 000 €	15 €	45%	4 000 €	Oui	
012_2018-04	tablettes tactiles	ADAJ	Numérique	Atelier	1	8	2 000 €	1 360 €	31 €	68%	1 360 €	Oui	
TOTAL		ADAJ			7	166	25 935	8 960			8 960		
007_2018_003	Bougez pour votre santé	APALIB	Activité physique	Atelier	11	95	23 450 €	23 450 €	237 €	100%	23 450 €	Oui	2 actions : Marche nordique (3) et Equilibre (8) Verifier si les ateliers équilibre ne font pas partie du programme AtoutAge : car Atout Age présenté comme prestataire pour ces ateliers : s'assurer que les mêmes actions ne sont pas valorisées 2 fois.
007_2018_004	Mémoire en marche	APALIB	Mémoire	Atelier	5	40	11 400 €	11 400 €	190 €	100%	11 400 €	Oui	Incohérence dans l'intitulé du budget qui renvoie à 2017 et aux lieux de mise en œuvre de l'année précédente
007_2018_005	Même pas peur de l'informatique	APALIB	Numérique	Atelier	10	60	19 500 €	19 500 €	243 €	100%	19 500 €	Oui	• Incohérence sur le nombre d'actions effectivement menées (40, 50 ou 60 ?) et sur le nombre de séance par atelier (6 indiquées dans tableau de synthèse mais seulement 4 dans le descriptif) • Attention : rappeler que le nombre de participants par atelier est au minimum de 8 et non au maximum !
007_2018_006	Qu'est-ce qu'une alimentation saine ?	APALIB	Nutrition	Atelier	2	6	3 500 €	3 500 €	145 €	100%	3 500 €	Oui	Les rubriques communication et évaluation ont disparu du dossier de candidature Nombre de bénéficiaires indiqué : 946 est incohérent avec la tenue de seulement 2 ateliers et avec le budget présenté (3 500 €)
007_2018_007	Ensemble sur la route	APALIB	Sécurité routière	Atelier	30	30	24 200 €	24 200 €	40 €	100%	24 200 €	Oui	Méthodologie d'évaluation annoncées, mais outils non fournis Préfecture du Haut-Rhin est mentionnée comme partenaire financier, or sur le budget prévisionnel le financement demandé CdF est de 100% : Incohérence – demande de revoir le budget
007_2018_008	Activités d'animation de prévention santé	APALIB	Epanouissement personnel	Atelier	24	76	29 410 €	29 410 €	/	100%	29 410 €	Oui	Incohérence sur le nombre d'actions : d'après le tableau de synthèse 24 actions sont prévues, or en conclusion il est fait mention de 50 actions. 6 thématiques : sommeil, préparation à la retraite, sophrologie, prendre soins des émotions, évolution personnelle et relationnelle, communiquer et améliorer ses relations
007_2018_02	Les écrivains du lien	APALIB	Epanouissement personnel	Autre : projet expérimental	-	-	42 100 €	20 000 €	237 €	48%	20 000 €	Oui	Il s'agit bien de visites individuelles à domicile Affiché comme expérimental mais déjà mené en 2016 et 2017 Le poste de coordinatrice, valorisé dans ce cadre, semble pérenne --> la dépense est-elle de ce fait toujours éligible à la CFPPA ?
007_2018_02 bis	Communauté solidaire	APALIB	Epanouissement personnel	Autre : projet expérimental	-	-	52 900 €	20 000 €	237 €	38%	20 000 €	Oui	Projet expérimental testé en 2017 à Colmar, essaimage sur un nouveau territoire : Bergheim en 2018 + poursuite sur Colmar, La ville de Colmar finance 10000€ --> 2ème année "expérimentale"... Le poste de coordinateur, valorisé dans ce cadre, semble pérenne. La dépense est-elle de ce fait toujours éligible à la CFPPA ?
TOTAL		APALIB			82	307	206 460	151 460			151 460		

N° ID	Intitulé	Opérateur	Thématique	Type d'action	Nombre d'actions	Nombre de séances	Coût total	Montant demandé	Coût par personne	%	Proposé	Avis	Commentaires
006_2018_01	E nutritiv	APAMAD	Nutrition	Autre	8	/	396 800 €	90 000 €	/	23%	0 €	Non	Est-ce une action de prévention collective ? Détection de fragilité et non de prévention - suivi de données mais pas d'action concrète proposée aux personnes suivies Publique partiellement non éligible (RA sont exclues) Calendrier de réalisation ne respecte pas le cahier des charges (projet jusqu'à fin 2019) Les dépenses présentées ne sont pas éligibles - investissement (essentiellement) et financement de postes pérennes
006_2018_02	Journée d'information sécurité et aménagement du domicile	APAMAD	Epanouissement personnel	Forum	1	5	3 500 €	3 500 €	/	100%	0 €	Non	La formulation des objectifs fait clairement ressortir un aspect commercial (vente de produits Apa) N'entre pas dans les axes stratégiques : aménagement du logement Pas ou peu d'information sur le contenu de la manifestation
006_2018_03	Prévention de la dénutrition "Les Ateliers cuisons"	APAMAD	Nutrition	Atelier	6	36	15 713 €	15 713 €	/	100%	15 713 €	Oui	Le projet se déroule dans les locaux des accueils de jour, mais en fin de journée. Il faudrait s'assurer que cela ne relève pas du programme d'activité normal de l'AJ, déjà financé par ailleurs.
021_2018	Ne déménagez pas, emménagez !	APAMAD	Activité physique	Autre	1	5	218 900 €	156 025 €	350 €	71%	0 €	Non	Action de caractère individuel et non collectif Relève davantage d'une logique de compensation aides techniques Manque de visibilité sur le financement des ETP ; de plus le poste de coordo apparaîtrait dans plusieurs dossiers... Aménagement du logement relève-t-il de la compétence de la CDF ?
033_18_2017	Sophrologie	APAMAD	Activité physique	Atelier	8	126	7 194 €	7 194 €	277 €	100%	7 194 €	Oui	Validé en 2017
033_18bis_2017	Groupes de discussion et d'information	APAMAD	Epanouissement personnel	Atelier	8	48	36 800 €	17 936 €	25 €	49%	17 936 €	Oui	Validé en 2017
034_18_2017	Création d'un dispositif « Escapassions »	APAMAD	Activité physique Epanouissement personnel, Nutrition, Mémoire	Atelier / CD / Sorties culturelles	2	320	136 447 €	32 600 €	10 €	24%	- €	Non	Validé en 2017
TOTAL		APAMAD			34	540	815 354	322 968			40 843		
003_2018_01	Plaisirs de la table	Atout Age Alsace	Nutrition	Atelier/Conférences-Débats	2	12	6 034 €	6 034 €	252 €	100%	6 034 €	Oui	Vigilance car l'un des opérateurs est Siel Bleu – vérifier qu'il n'y a pas de doublon Vérifier complémentarité du projet par rapport à celui déposé en 2017 pour 2018 Relica d'environ 46000€ en 2016 A déduire du budget total alloué pour 2018
003_2018_02	Prévention routière	Atout Age Alsace	Sécurité routière	Atelier/Conférences-Débats	6	10	22 440 €	22 440 €	312 €	100%	22 440 €	Oui	Vérifier complémentarité du projet par rapport à celui déposé en 2017 pour 2018 Relica d'environ 46000€ en 2016 A déduire du budget total alloué pour 2018
003_2018_03	Spectacle théâtre	Atout Age Alsace	Epanouissement personnel	Autre (Spectacle Théâtre)	1	1	8 190 €	8 190 €	41 €	100%	8 190 €	Oui	Incohérence sur le lieu : 1 seule représentation mais il est fait mention de Pulversheim et Kingersheim Relica d'environ 46000€ en 2016 A déduire du budget total alloué pour 2018
022_18_2017	Equilibre, ou en êtes-vous?	Atout Age Alsace	Activité physique	Atelier + CD	4	52	16 144 €	16 144 €	269 €	100%	16 144 €	Oui	Validé en 2017
023_18_2017	A l'aise sur le net	Atout Age Alsace	Numérique	Atelier	6	30	29 940 €	29 940 €	332 €	100%	29 940 €	Oui	Validé en 2017
024_18_2017	Nutrition	Atout Age Alsace	Nutrition	Atelier	3	15	8 203 €	8 203 €	182 €	100%	8 203 €	Oui	Validé en 2017
025_18_2017	Stage de conduite séniors	Atout Age Alsace	Sécurité routière	Action de sensibilisation / Stage	2	2	9 422 €	9 422 €	314 €	100%	9 422 €	Oui	Validé en 2017
026_18_2017	Bien sous la couette	Atout Age Alsace	Epanouissement personnel	Atelier	2	8	5 632 €	5 632 €	187 €	100%	5 632 €	Oui	Validé en 2017
027_18_2017	Déprime et dépression	Atout Age Alsace	Epanouissement personnel	Atelier	2	10	5 472 €	5 472 €	182 €	100%	5 472 €	Oui	Validé en 2017
028_18_2017	Activité physique adaptée	Atout Age Alsace	Activité physique	Atelier	6	30	15 756 €	15 756 €	175 €	100%	15 756 €	Oui	Validé en 2017
TOTAL		Atout Age Alsace			34	170	127 233	127 233			127 233		
039_18_2017	Gymnastique cérébrale	Brain UP	Mémoire	Atelier	6	36	7 200 €	7 200 €	80 €	100%	7 200 €	Oui	Validé en 2017
040_18_2017	Plaisir, sécurité, sérénité au volant	Brain UP	Sécurité routière	Atelier	4	16	3 200 €	3 200 €	53 €	100%	3 200 €	Oui	Validé en 2017
041_18_2017	Gestion du stress	Brain UP	Epanouissement personnel	Atelier	4	20	4 000 €	4 000 €	67 €	100%	4 000 €	Oui	Validé en 2017
TOTAL		Brain UP			14	72	14 400	14 400			14 400		

N° ID	Intitulé	Opérateur	Thématique	Type d'action	Nombre d'actions	Nombre de séances	Coût total	Montant demandé	Coût par personne	%	Proposé	Avis	Commentaires
019_2018_01	Danse fit blue	SIEL BLEU	Activité physique	Atelier	10	240	24 000 €	24 000 €	160 €	100%	24 000 €	Oui	Territoire de réalisation non spécifié Evaluation uniquement en fin de cycle / Lacunes sur les partenariats
019_2018_02	Campus Senior	SIEL BLEU	Activité physique	Autre : Plateforme en ligne	1	1	22 400 €	22 400 €	90 €	100%	11 200 €	Oui	Il s'agit d'un campus virtuel avec des ressources d'e-learning. Il ne s'agit pas réellement d'une action collective. Impossible de suivre l'évolution des participants. L'outil peut être utilisé sur un territoire plus large que le 68 or aucune information sur la sollicitation d'autres financeurs. Risque potentiel de faire pratiquer des activités sportives à un public senior à domicile sans encadrement Incohérence sur le public visé : plus de 55 ans ou de 60 ans ? Comment arriver à capter le public ?
TOTAL		SIEL BLEU			11	241	46 400	46 400			35 200		
004_2018_01	La clé des papi	Ville de Mulhouse	Numérique	Atelier - Action de médiation numérique	2	198	5 500 €	2 750 €	17 €	50%	2 750 €	Oui	Éléments à demander : - Date de recrutement prévu du VSC et CV si déjà effectif - Délibération du conseil municipal mentionnant l'action précise ou le programme global dans lequel s'inscrit l'action - Si possible répartition du budget entre les 2 actions
004_2018_02	Pied tram bus	Ville de Mulhouse	Epanouissement personnel	Atelier (CD/formation)	3	6	11 860 €	3 230 €	/	27%	3 230 €	Oui	Point de vigilance : utilisation « indifférenciée » des mots résidences seniors et résidences autonomie. Attention les résidents en RA ne sont pas éligibles (conférence éventuellement mais pas dans les ateliers) - Mené en partenariat avec les CSC - Un diagnostic individuel initial est-il prévu ? Si oui selon quelles modalités ? - Pièce complémentaire : Délibération du conseil municipal mentionnant l'action précise ou le programme global dans lequel s'inscrit l'action - Confirmer le montant sollicité : 3 230 € ?
TOTAL		Ville de Mulhouse			5	204	17 360	5 980			5 980		

N° ID	Intitulé	Opérateur	Thématique	Type d'action	Nombre d'actions	Nombre de séances	Coût total	Montant demandé	Coût par personne	%	Proposé	Avis	Commentaires
016_2018	D-marche	ADAL	Activité physique	Autre : Programme D-Marche et ateliers d'accompagnement	10	30	26 560 €	19 760 €	132 €	74%	19 760 €	Oui	Fort impacte de l'action sur les habitudes de vie des participants Programme en voie de développement national avec objectif d'utilité publique : soutenu par le Ministère Reconduction des programmes 2016 et 2017 avec extension à de nouvelles communes
015_2018	Le cheval l'allié de votre santé	AMAE	Activité physique	Atelier d'équithérapie	2	52	13 906 €	13 906 €	695 €	100%	13 906 €	Oui	Projet bien monté et cohérent. L'ensemble des pièces est fourni. Comprend un budget dédié au financement d'un taxi pour ceux qui ne pourraient pas se déplacer par leurs propres moyens.
011_2018	Formation de bénévoles	AREIPAH	Epanouissement personnel	Autre : formation	1	49	87 500 €	3 200 €	70 €	4%	3 200 €	Oui	Affichée : demande de subvention CD68 de 4 200 €. Quid ?
008_2018	Semaine bleue	CCAS Cernay	Epanouissement personnel	Action de sensibilisation	10	180	?	1 600 €	/	#####	1 600 €	Oui	Animations diverses sur la semaine bleue Manque d'un budget équilibré et clair, il serait intéressant d'avoir à minima une estimation du coût total réel de la semaine bleue dans son ensemble. S'assurer qu'il n'y aura pas de vente de produits sur les stands Confirmer que le financement CFPPA porte sur la journée du 9 octobre
010_2018	Ateliers ludiques basse vision	CICAT 68	Epanouissement personnel	Atelier	3	15	8 974 €	7 600 €	317 €	85%	0 €	Non	Projet relevant davantage d'une logiue de compensation que de prévention de la perte d'autonomie Pourrait plutôt élarger au dispositif aides techniques à construire. Cela permettrait de plus de pouvoir orienter les personnes accompagnées vers des financements possibles pour l'acquisition de matériel le cas échéant.
001_2018	Plateforme culture à vie	CULTURE A VIE	Epanouissement personnel	Action de sensibilisation	/	/	176 160 €	4 200 €	/	2%	3 150 €	Oui	Incohérence temporelle / chevauchement entre 2018-2019 --> mais possibilité de proposer une proratisation "ratione temporis" pour couvrir la période de juillet 2018 à fin mars 2019 ?
017_2018	Sortir échanger et sourire	France Alzheimer	Epanouissement personnel	Atelier	1	8	8 050 €	5 050 €	337 €	63%	5 050 €	Oui	
013_2018	Initiation tablette	Génération mouvement	Numérique	Atelier	?	?	4 700 €	3 000 €	/	64%	3 000 €	Oui	Pas de lieu et de nombre de participants clairement définis, ni de bénévoles formés
032_18_2017	Les chutes, quelles actions de prévention ?	Hôpital Intercommunal du Val d'Argent	Activité physique	Atelier	9	36	7 251 €	7 251 €	33 €	100%	7 251 €	Non	Validé en 2017
002_2018	Ateliers équilibre	IRFA EST	Activité physique	Atelier/Conférences-Débats	6	72	18 090 €	17 010 €	315 €	94%	17 010 €	?	Quels partenariats effectifs pour l'année 2018 ? Participation 20€ par participant demandée ? Droit d'utiliser questionnaires d'évaluation AAA / logo Bien vieillir / autres logos Demander un justificatif du droit d'utilisation des formulaires d'évaluation d'Atout Age
009_2108	Silver fourchette tour Haut-Rhin 2018	Silver Fourchette	Nutrition	Atelier/Conférences/Forum	18	49	160 048 €	160 048 €	119 €	100%	87 000 €	?	Projet dans la continuité de celui de 2017 Public mixte EHPAD / RA / Domicile Pour 1er trimestre 2019 - 72884€
020_2018	Ateliers Multimédia d'Initiation Séniors (AMIS) « Des AMIS près de chez vous »	SOS futur	Numérique	Atelier	10	120	40 600 €	40 600 €	282 €	100%	0 €	Non	Equipe basée à Nancy et alentours : Déplacements => coûts importants Pas encore de partenariat local effectif Etayer/justifier les compétences spécifiques par rapport au public senior (affichée par lien avec l'ONPA et les formations suivies)
005_2018	Revolu'forme senior	Sport pour tous Grand Est	Activité physique	Atelier	10	180	44 588 €	5 477 €	?	12%	5477	Oui	Candidature Non signée ! Ne respecte pas le calendrier de l'AAP - Actions se terminant en juin 2019 • A priori l'achat d'une licence semble obligatoire ? • De nouveaux territoires : à l'heure actuelle qu'en est-il des partenariats déjà effectifs ?
018_2018	Maintien de la forme pour séniors	VITACTIV	Activité physique	Atelier	3	36	4 234 €	3 500 €	108 €	83%	3 500 €	Oui	
014_2108	Réseaux de Voisins Solidaires dans le Haut-Rhin	Voisins solidaires	Epanouissement personnel	Autre : Créer et animer une communauté solidaire entre voisins	6	/	90 000 €	60 000 €	273 €	67%	0 €	Non	Incohérence dans les RH fléchés : 3,6 ETP mentionnés dont 2 services civiques (où sont-ils basés), 1 chef de projet (une fois annoncé à temps plein sur l'action, puis à 1/3 temps), l'assistant de projet à temps plein, la déléguée général et le Président à 1/3 temps chacun. L'équipe est basée sur Paris – quelle proximité Dépôt de dossiers dans d'autres Département ? Si oui répartition des missions de coordination au siège La méthodologie d'évaluation est donnée mais pas les outils Pas de preuve des partenariats locaux annoncés
TOTAL ACTIONS DE PREVENTION COLLECTIVE 2018					276		1 943 803	1 029 602			553 980		

N° ID	Intitulé	Opérateur	Thématique	Type d'action	Nombre d'actions	Nombre de séances	Coût total	Montant demandé	Montant proposé	Avis
012_2018-01	Corps et mouvement	ADAJ	Activité physique	Atelier	2	94	9 757 €	2 600 €	2 600 €	Oui
007_2018_003	Bouger pour votre santé	APALIB	Activité physique	Atelier	11	95	23 450 €	23 450 €	23 450 €	Oui
021_2018	Ne déménagez pas, emménagez !	APAMAD	Activité physique	Autre	1	5	218 900 €	156 025 €	0 €	Non
033_18_2017	Sophrologie	APAMAD	Activité physique	Atelier	8	126	7 194 €	7 194 €	7 194 €	Oui
022_18_2017	Equilibre, ou en êtes-vous?	Atout Age Alsace	Activité physique	Atelier + CD	4	52	16 144 €	16 144 €	16 144 €	Oui
028_18_2017	Activité physique adaptée	Atout Age Alsace	Activité physique	Atelier	6	30	15 756 €	15 756 €	15 756 €	Oui
019_2018_01	Danse fit blue	SIEL BLEU	Activité physique	Atelier	10	240	24 000 €	24 000 €	24 000 €	Oui
019_2018_02	Campus Senior	SIEL BLEU	Activité physique	Autre : Plateforme en ligne	1	1	22 400 €	22 400 €	11 200 €	Oui
016_2018	D-marche	ADAL	Activité physique	Autre : Programme D-Marche et ateliers d'accompagnement	10	30	26 560 €	19 760 €	19 760 €	Oui
015_2018	Le cheval l'allié de votre santé	AMAE	Activité physique	Atelier d'équithérapie	2	52	13 906 €	13 906 €	13 906 €	Oui
032_18_2017	Les chutes, quelles actions de prévention ?	Hôpital Intercommunal du Val d'Argent	Activité physique	Atelier	9	36	7 251 €	7 251 €	7 251 €	Non
002_2018	Ateliers équilibre	IRFA EST	Activité physique	Atelier/Conférences-Débats	6	72	18 090 €	17 010 €	17 010 €	?
005_2018	Revolu'forme senior	Sport pour tous Grand Est	Activité physique	Atelier	10	180	44 588 €	29 000 €	22000	Non
018_2018	Maintien de la forme pour séniors	VITACTIV	Activité physique	Atelier	3	36	4 234 €	3 500 €	3 500 €	Oui
	TOTAL		ACTIVITE PHYSIQUE		83	1 049	452 230	357 996	183 771	
034_18_2017	Création d'un dispositif « Escapassions »	APAMAD	Activité physique Epanouissement personnel, Nutrition, Mémoire	Atelier / CD / Sorties culturelles	2	320	136 447 €	32 600 €	- €	Non
012_2018-02	Art et culture	ADAJ	Epanouissement personnel	Atelier	2	58	5 319 €	1 000 €	1 000 €	Oui
007_2018_008	Activités d'animation de prévention santé	APALIB	Epanouissement personnel	Atelier	24	76	29 410 €	29 410 €	29 410 €	Oui
007_2018_02	Les écrivains du lien	APALIB	Epanouissement personnel	Autre : projet expérimental	-	-	42 100 €	20 000 €	20 000 €	Oui
007_2018_02 bis	Communauté solidaire	APALIB	Epanouissement personnel	Autre : projet expérimental	-	-	52 900 €	20 000 €	20 000 €	Oui
006_2018_02	Journée d'information sécurité et aménagement du domicile	APAMAD	Epanouissement personnel	Forum	1	5	3 500 €	3 500 €	0 €	Non
033_18bis_2017	Groupes de discussion et d'information	APAMAD	Epanouissement personnel	Atelier	8	48	36 800 €	17 936 €	17 936 €	Oui
003_2018_03	Spectacle théâtre	Atout Age Alsace	Epanouissement personnel	Autre (Spectacle Théâtre)	1	1	8 190 €	8 190 €	8 190 €	Oui
026_18_2017	Bien sous la couette	Atout Age Alsace	Epanouissement personnel	Atelier	2	8	5 632 €	5 632 €	5 632 €	Oui
027_18_2017	Déprime et dépression	Atout Age Alsace	Epanouissement personnel	Atelier	2	10	5 472 €	5 472 €	5 472 €	Oui
041_18_2017	Gestion du stress	Brain UP	Epanouissement personnel	Atelier	4	20	4 000 €	4 000 €	4 000 €	Oui
004_2018_02	Pied tram bus	Ville de Mulhouse	Epanouissement personnel	Atelier (CD/formation)	3	6	11 860 €	3 230 €	3 230 €	Oui
011_2018	Formation de bénévoles	AREIPAH	Epanouissement personnel	Autre : formation	1	49	87 500 €	3 200 €	3 200 €	Oui
008_2018	Semaine bleue	CCAS Cernay	Epanouissement personnel	Action de sensibilisation	10	180	?	1 600 €	1 600 €	Oui
010_2018	Ateliers ludiques basse vision	CICAT 68	Epanouissement personnel	Atelier	3	15	8 974 €	7 600 €	0 €	Non
017_2018	Sortir échanger et sourire	France Alzheimer	Epanouissement personnel	Atelier	1	8	8 050 €	5 050 €	5 050 €	Oui
014_2108	Réseaux de Voisins Solidaires dans le Haut-Rhin	Voisins solidaires	Epanouissement personnel	Autre : Créer et animer une communauté solidaire entre voisins	6	/	90 000 €	60 000 €	0 €	Non
001_2018	Plateforme culture à vie	CULTURE A VIE	Epanouissement personnel	Action de sensibilisation	/	/	176 160 €	4 200 €	3 150 €	Oui
	TOTAL		EPANOUISSEMENT PERSONNEL		70	746	712 314	232 620	127 870	

N° ID	Intitulé	Opérateur	Thématique	Type d'action	Nombre d'actions	Nombre de séances	Coût total	Montant demandé	Montant proposé	Avis
012_2018-03	Découverte et mémoire	ADAJ	Mémoire	Atelier	2	64	8 859 €	4 000 €	4 000 €	Oui
007_2018_004	Mémoire en marche	APALIB	Mémoire	Atelier	5	40	11 400 €	11 400 €	11 400 €	Oui
039_18_2017	Gymnastique cérébrale	Brain UP	Mémoire	Atelier	6	36	7 200 €	7 200 €	7 200 €	Oui
	TOTAL	MÉMOIRE			13	140	27 459	22 600	22 600	
012_2018-04	tablettes tactiles	ADAJ	Numérique	Atelier	1	8	2 000 €	1 360 €	1 360 €	Oui
007_2018_005	Même pas peur de l'informatique	APALIB	Numérique	Atelier	10	60	19 500 €	19 500 €	19 500 €	Oui
023_18_2017	A l'aise sur le net	Atout Age Alsace	Numérique	Atelier	6	30	29 940 €	29 940 €	29 940 €	Oui
004_2018_01	La clé des papi	Ville de Mulhouse	Numérique	Atelier - Action de médiation numérique	2	198	5 500 €	2 750 €	2 750 €	Oui
013_2018	Initiation tablette	Génération mouvement	Numérique	Atelier	?	?	4 700 €	3 000 €	3 000 €	Oui
020_2018	Ateliers Multimédia d'Initiation Séniors (AMIS) « Des AMIS près de chez vous »	SOS futur	Numérique	Atelier	10	120	40 600 €	40 600 €	0 €	?
	TOTAL	NUMERIQUE			29	416	102 240	97 150	56 550	
007_2018_006	Qu'est-ce qu'une alimentation saine ?	APALIB	Nutrition	Atelier	2	6	3 500 €	3 500 €	3 500 €	Oui
006_2018_01	E nutritiv	APAMAD	Nutrition	Autre	8	/	396 800 €	90 000 €	0 €	Non
006_2018_03	Prévention de la dénutrition "Les Ateliers cuissons"	APAMAD	Nutrition	Atelier	6	36	15 713 €	15 713 €	15 713 €	Oui
003_2018_01	Plaisirs de la table	Atout Age Alsace	Nutrition	Atelier/Conférences-Débats	2	12	6 034 €	6 034 €	6 034 €	Oui
024_18_2017	Nutrition	Atout Age Alsace	Nutrition	Atelier	3	15	8 203 €	8 203 €	8 203 €	Oui
009_2108	Silver fourchette tour Haut-Rhin 2018	Silver Fourchette	Nutrition	Atelier/ Conférences/ Forum	18	49	160 048 €	160 048 €	87 000 €	?
	TOTAL	NUTRITION			39	118	590 298	283 498	120 450	
007_2018_007	Ensemble sur la route	APALIB	Sécurité routière	Atelier	30	30	24 200 €	24 200 €	24 200 €	Oui
003_2018_02	Prévention routière	Atout Age Alsace	Sécurité routière	Atelier/Conférences-Débats	6	10	22 440 €	22 440 €	22 440 €	Oui
025_18_2017	Stage de conduite séniors	Atout Age Alsace	Sécurité routière	Action de sensibilisation / Stage	2	2	9 422 €	9 422 €	9 422 €	Oui
040_18_2017	Plaisir, sécurité, sérénité au volant	Brain UP	Sécurité routière	Atelier	4	16	3 200 €	3 200 €	3 200 €	Oui
	TOTAL	SECURITE ROUTIERE			42	58	59 262	59 262	59 262	
	TOTAL GLOBAL				276	2 527	1 943 803	1 053 125	570 503	

ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION / DE SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT
au titre de l'année 2019
en faveur de [nom du porteur de projet]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement n°360/2012 de la Commission européenne du 25 avril 2012 relatif aux aides dites de minimis,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les articles L233-1 à L233-6 et R 233-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles (CASF) relatifs à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

Vu la demande de subvention(s) présentée par [nom du porteur de projet] en date du ... dans le cadre de l'appel à candidature lancé par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Agées du Haut-Rhin et le Département du Haut-Rhin pour le financement d'actions de prévention en EHPAD pour 2019,

Entre

Le Département du Haut-Rhin, représenté par la Présidente du Conseil départemental, dûment habilitée pour ce faire par délibération de la Commission Permanente en date du ... 2019, sis 100 avenue d'Alsace B.P. 20351 68006 COLMAR Cedex,

ci-après désigné sous le terme « le Département »,

d'une part,

Et

[nom du porteur de projet] représenté(e) par ...[nom, prénom et qualité], dûment habilité(e) pour ce faire, sis ...,

ci-après désigné(e) sous le terme « le porteur de projet »,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

En application de l'article L 233-1 du CASF, une Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Agées a été mise en place dans le Haut-Rhin. Le Département du Haut-Rhin en assure la Présidence et l'Agence Régionale de Santé Grand Est la Vice-Présidence.

Conformément aux mesures prévues dans la feuille de route « Grand Age et autonomie », présentée le 30 mai 2017 par Madame la Ministre Agnès BUZYN, les Conférences des Financeurs ont été invitées à soutenir des actions de prévention menées en EHPAD, ou touchant des résidents d'EHPAD.

Afin d'apporter un soutien aux établissements haut-rhinois, un appel à candidature a été adressé aux EHPAD fin novembre 2018.

Les thématiques de prévention retenues sont les suivantes :

- santé bucco-dentaire
- déficience sensorielle, notamment visuelle et auditive,
- alimentation et nutrition (information, participation à des ateliers de type « Bien se nourrir » et prise en compte des saveurs par les différents sens), repérage des troubles de la déglutition
- activité physique adaptée, prévention des chutes, limitation des pertes de motricité, équilibre,
- mise en place d'ateliers et d'exercices pour préserver la mémoire, la vitalité cognitive et limiter son déclin
- repérage des états dépressifs chez le sujet âgé
- estime de soi
- promotion du bien-être et du lien social, notamment par la pratique culturelle et artistique, la médiation animale, l'organisation de manifestation au sein de l'établissement, la sophrologie...

Le financement est assis sur le concours versé en 2019 par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et géré par le Département.

Conformément aux dispositions du CASF, et aux termes de l'appel à candidature, les demandes de soutien formulées sur la base de ce dernier font l'objet d'une instruction et d'une validation par la Conférence des Financeurs et le Département.

Article 1^{er} : Objet de la convention

Dans le cadre de l'appel à candidature dédié aux actions de prévention en EHPAD pour l'année 2019 lancé par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Agées du Haut-Rhin, le porteur de projet a déposé une demande de subvention(s), pour le / les projet(s) intitulé(s) [*nom du/des projets*], aux fins d'obtenir un soutien financier pour les actions suivantes, qu'il se propose de mettre en œuvre :

-...

-...

L'ensemble de ces actions répond aux priorités arrêtées en matière d'actions de prévention en EHPAD par la Conférence des Financeurs compétente, et est conforme à l'appel à candidature sur la base duquel ont été présentées les actions précitées.

C'est pourquoi la candidature du porteur de projet pour toutes les actions précitées a été retenue, ce qui lui ouvre droit au bénéfice du concours de la CNSA géré par le Département.

En conséquence, la présente convention a pour objet de préciser les conditions d'attribution au porteur de projet d'une subvention de fonctionnement / de subventions de fonctionnement.

Cette/ces subventions devra (ont) uniquement être employée(s) pour réaliser les actions telles que précisées ci-avant.

A titre indicatif, l'octroi de cette/ces subvention(s) ne donne lieu à aucune contrepartie directe au profit du Département.

Article 2 : Montant de la subvention départementale / des subventions départementales

Après examen du budget prévisionnel du projet / des projets [*nom du/des projets*], transmis par ses soins d'un montant total de ... €, le Département alloue au porteur de projet, conformément à l'avis de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Agées du Haut-Rhin, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de ... **euros**, correspondant à ... % des dépenses du budget prévisionnel de l'action

OU des subventions de fonctionnement réparties comme suit :

- euros maximum au titre du projet/de l'action... correspondant à ... % des dépenses du budget prévisionnel correspondant,
- euros maximum au titre du projet/de l'action... correspondant à ...% des dépenses du budget prévisionnel correspondant...

Si le montant des dépenses réelles attestées et acquittées par le porteur de projet pour la mise en œuvre des actions subventionnées est inférieur au montant des dépenses figurant dans le/chaque budget prévisionnel précité, la subvention versée / les subventions versées par le Département pourra/pourront être réduite(s) à due concurrence, par décision de la Présidente du Conseil départemental sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant à la présente convention.

Dans cette hypothèse, le montant définitif de la subvention / de chaque subvention concernée, tel qu'arrêté dans les conditions précitées par les services du Département, sera notifié au porteur de projet par courrier de la Présidente du Conseil départemental.

Le porteur de projet devra alors se conformer, le cas échéant, à la demande de remboursement du trop-perçu de la subvention/des subventions qui lui parviendra, via l'émission d'un titre de recettes.

En revanche, si le montant des dépenses réelles attestées et acquittées par le porteur de projet pour la mise en œuvre des actions subventionnées est supérieur au montant des dépenses figurant dans le budget prévisionnel précité, aucune augmentation du montant de la subvention départementale/des subventions départementales ne pourra être sollicitée, le montant de cette dernière/ces dernières étant maximal.

Article 3 : Modalités de versement et de contrôle de la subvention

Pour les subventions d'un montant total inférieur à 30 000 € :

Un versement initial de 90% du montant total de la subvention/de chaque subvention visée à l'article 2 sera opéré à la signature de la convention le solde à hauteur de 10 % maximum sera versé sur présentation du bilan final de l'action en année n + 1.

Pour les subventions d'un montant total supérieur à 30 000 € :

En 2019, sera opéré un versement à hauteur de 90 % du montant de la subvention, en deux fois réparties comme suit :

- Un versement initial de 50% du montant total de la subvention/de chaque subvention visée à l'article 2 sera effectué à la signature de la convention
- Un versement complémentaire de 40 % sera opéré à l'automne,

En 2020 : le versement du solde de 10 % maximum sur présentation du bilan final de l'action.

Les modalités de contrôle de la / des subventions se fera/ feront conformément au règlement financier du Département et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

En tout état de cause, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives et/ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Les versements seront effectués par prélèvement sur le programme I 811, chapitre 65, fonction 532, natures 6574-65738, code programme 3098 du budget départemental.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Département du Haut-Rhin.

Article 4 : Durée de la convention et durée de validité de l'aide départementale

La convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de sa date de signature.

Cette convention demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

En revanche, la présente convention ne pourra faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

Article 5 : Engagements du porteur de projet

Le porteur de projet s'engage à :

- fournir au Département, dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice :
 - Pour les associations : une copie de l'ensemble des pièces comptables justifiant les dépenses réellement acquittées dans le cadre du projet/de chaque projet ainsi que le bilan et le compte de résultat de l'année n-1 certifiés par le trésorier de l'association, ou pour les associations percevant plus de 153 000 euros de subventions publiques par an, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus, conformément aux articles L 612-4 et D 612-5 du code de commerce ou, à défaut, la référence de leur publication au Journal officiel ;
 - Pour les autres porteurs de projets : un décompte avec copie des factures acquittées ou autres pièces comptables justifiant les dépenses ;
 - un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention/des subventions, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;
 - le rapport d'activités relatif aux actions soutenues ;
- tenir sa comptabilité selon les normes en vigueur et dans le respect de la réglementation applicable aux organismes de droit privé subventionnés par des fonds publics ;
- alerter le Département sans délai par courrier en cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution de la présente convention ;
- aviser le Département de toute modification touchant à ses activités autorisées, à la composition de ses organes de direction, ses coordonnées postales, téléphoniques et/ou bancaires ;

- informer le Département de l'ouverture de toute procédure de redressement ou liquidation judiciaire et de toute cession de la créance départementale/des créances départementales (*cf. article 11*) ;
- faire mention du soutien du Département, de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et des partenaires de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie par tout moyen approprié, sur tous supports de communication relatifs aux actions et activités subventionnées ;
- informer sans délai le Département des autres subventions publiques attribuées pour la réalisation de l'objet de la subvention départementale/des subventions départementales.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité d'opérer sur place tout contrôle qui lui semblerait nécessaire. Le porteur de projet s'engage, à cet égard, à les faciliter.

Le porteur de projet devra également associer le Conseil départemental aux manifestations ainsi qu'à tout événement public relevant de la subvention départementale/des subventions départementales. A cet effet, elle s'engage à prendre l'attache du Cabinet de la Présidente du Conseil départemental avant de déterminer les dates afférentes à ces événements.

Article 6 : Sanctions

Le respect des prescriptions de la présente convention est impératif.

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention, d'inexécution ou de modification substantielle de ses conditions d'exécution par le porteur de projet sans l'accord écrit du Département, ou de retard significatif dans son exécution, le Département pourra suspendre le versement de la subvention/des subventions, voire diminuer son/leur montant ou l'annuler/les annuler, après examen des justificatifs présentés par le porteur de projet, et exiger, le cas échéant, le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Le Département devra en informer le porteur de projet par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cependant, aucune diminution ou suspension du versement de la subvention/des subventions ne pourra être opérée sans que le porteur de projet n'ait été mis en demeure, par le Département, par lettre recommandée avec accusé de réception, de se conformer à ses obligations ou, à défaut, de présenter ses observations, dans un délai qui ne saurait être inférieur à 15 jours.

Article 7 : Suivi et évaluation

Le porteur de projet s'engage à fournir au maximum 4 mois après le terme du projet/de chaque projet un bilan d'ensemble, qualitatif, quantitatif et financier, de la mise en œuvre des actions visées à l'article 1^{er}, sur la base du formulaire d'évaluation type fourni.

Par ailleurs, le porteur de projet s'engage à fournir au plus tard le 15 avril 2020 un bilan intermédiaire (qualitatif, quantitatif et financier) pour les actions réalisées du démarrage du projet/de chaque projet jusqu'au 31 mars 2019, afin de pouvoir alimenter la rapport d'activité que le Département est tenu de transmettre à la CNSA en juin. Ces données qui comportent des indicateurs présentés par sexe sont relatives :

- au nombre et au type d'actions,
- au nombre de taux caractéristiques des bénéficiaires des actions,
- à toute autre donnée sollicitée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie dans le cadre du rapport d'activité, visé à l'article L233-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 8 : Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les dispositions des articles 1 et 2 de la présente convention.

Tous les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article 9 : Résiliation de la convention

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation amiable par accord entre les parties.

Elle pourra également être résiliée à l'initiative du porteur de projet, soit pour des motifs qui lui sont propres tenant notamment à son activité et son administration, soit en cas de faute du Département. Dans ce dernier cas, la résiliation ne pourra intervenir qu'après envoi, au Département, par lettre recommandée avec accusé de réception, d'une mise en demeure restée sans effet à l'expiration d'un délai d'un mois suivant sa réception, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Le Département se réserve aussi la faculté de résilier de plein droit la présente convention en cas de non-respect par le porteur de projet de l'une des clauses de la présente convention dès lors que, dans le mois suivant la réception d'une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception par le Département, le porteur de projet n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure, en cas de faute lourde.

La présente convention sera également résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire du porteur de projet, ou d'impossibilité pour le porteur de projet d'achever sa mission.

Enfin, la présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département sur décision motivée par un motif d'intérêt général dûment justifié.

En cas de résiliation, et sans préjudice de l'éventuel droit à indemnisation du porteur de projet en cas de résiliation pour motif d'intérêt général, le Département pourra procéder au paiement prorata temporis de sa subvention/ses subventions, voire demander le remboursement immédiat de tout ou partie de la subvention/des subventions déjà versée(s), selon les modalités précisées à l'article 6 (examen des justificatifs présentés par le porteur de projet, information de cette dernière par lettre recommandée avec accusé de réception).

Article 10 : Responsabilité

Le porteur de projet exerce ses activités et actions définies à l'article 1^{er} sous sa seule responsabilité.

En aucun cas, la responsabilité du Département ne pourra être recherchée à raison de ses activités et actions, pour lesquelles il appartient au porteur de projet de souscrire les assurances adéquates.

Article 11 : Cession de créances

Le Département devra être informé au préalable de tout projet du porteur de projet de cession de la créance que constitue(nt) la/les subvention(s) départementale(s) au profit d'un établissement bancaire.

Dans cette hypothèse, le porteur de projet s'engage également à informer l'établissement bancaire concerné des conditions d'attribution de la subvention/des subventions, et, plus généralement, du contenu de la présente convention, et en particulier de ses articles 6 et 9.

En cas de cession de créance, le Département vérifiera si toutes les conditions pour le maintien de la subvention/des subventions et son/leur versement sont remplies. Le cas échéant, il pourra résilier la convention.

Article 12 : Compétence juridictionnelle

Pour tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Strasbourg, mais uniquement après échec d'une tentative de conciliation amiable.

Fait en deux exemplaires

A, le

Pour le porteur de projet

La Présidente du Conseil départemental

ANNEXE au rapport et à la délibération

ATTRIBUTION DU FORFAIT AUTONOMIE POUR LES RESIDENCES AUTONOMIE EN 2019

	Nom et coordonnées	Gestionnaire	nombre de logements	répartition logements	capacité max 2019 en places	Montant en € forfait 2019 339 €/place
1	Résidence de l'Ange 3 rue du Triangle 68000 COLMAR	Apalib	62	60 F1 1F2,1F3	64	21 696 €
2	Résidence Bartholdi 17 rue Etroite 68000 COLMAR	Apalib	71	51 F1, 20 F2,	91	30 849 €
3	Résidence Bellevue 41 rue du colonel Fabien 68440 HABSHEIM	CCAS Habsheim	41	41 F1	41	13 899 €
4	Résidence Bel Automne 54 rue du Gal de Gaulle 68560 HIRSINGUE	ADMR	76	72 F1, 4 F2,	80	27 120 €
5	Résidence La Dunette 41 rue du Maréchal Joffre 68330 HUNINGUE	CCAS Huningue	22	20 F1 bis 2 F2	24	8 136 €
6	Résidence Saint-Brice 3 rue de Provence 68720 ILLFURTH	Apalib	62	50 F1, 4 F2, 8 F3	74	25 086 €
7	Résidence les Cygnes 1 rue Victor Hugo 68110 ILLZACH	GCSMS	69	69 F1 bis	69	23 391 €
8	Résidence Les Dahlias 85 rue Debussy 68260 KINGERSHEIM	Apalib	33	18 F1 15 F2	48	16 272 €
9	Le Relais de Poste 64 rue Clémenceau 68660 LIEPVRE	Apalib	35	5 F1, 28 F2,2 F3	65	22 035 €
10	Résidence Chateaubriand 12 rue Chateaubriand 68460 LUTTERBACH	ADMR	49	39 F1, 10 F2	59	20 001 €
11	Résidence Bel Air 34 rue Fénelon 68100 MULHOUSE	Apalib	38	27 F1, 11F2	49	16 611 €
12	Résidence Hansi 14 rue Hansi 68200 MULHOUSE	Apalib	66	52 F1, 14 F2	80	27 120 €
13	Résidence Violette Schoen 4 rue Noisy le Sec 68100 MULHOUSE	Apalib	51	37 F1, 14 F2	65	22 035 €

14	Résidence Wallach 22 rue de l'Ours 68100 MULHOUSE	Apalib	68	53 F1, 10 F2,5 F3	83	28 137 €
15	Résidence Sainte Marie 1 14 rue Engel Dolfus 68100 MULHOUSE	Ass Ste Marie	80	71 F1, 9 F2	89	30 171 €
16	Résidence Sainte Marie 2 14 rue Bonbonnière 68100 MULHOUSE	Ass Ste Marie	71	68 F1, 3 F2,	74	25 086 €
17	Résidence Sainte Marie 3 6 rue Bonbonnière 68100 MULHOUSE	Ass Ste Marie	12	12 F2	24	8 136 €
18	Résidence Sainte Marie 4 Rue des Bons Enfants 68100 MULHOUSE	Ass Ste Marie	15	1 F1, 14 F2	29	9 831 €
19	Résidence Sainte Marie 5 14 rue Schlumberger 68100 MULHOUSE	Ass Ste Marie	14	9 F2, 1F3+ 4 duplex (F2)	28	9 492 €
20	Résidence Pays'Age 53 avenue de la Division Blindée 68200 MULHOUSE	Groupe Saint-Sauveur	25	23 F1 2 F2	27	9 153 €
21	Résidence Saint-Nicolas 47 Grand Rue 68830 ODEREN	Adèle de Glaubitz EHPAD Oderen	38	34 F1, 4 F2	42	14 238 €
22	Résidence Le Bois Gentil 15 rue du Collège 68400 RIEDISHEIM	Apalib	81	76 F1 5 F2	86	29 154 €
23	Résidence les Jardins de Daphné rue du Collège 68400 RIEDISHEIM	Apalib	27	20 F2, 7 F3	54	18 306 €
24	Résidence les Glycines 17 rue du Gal de Gaulle 68172 RIXHEIM	CCAS Rixheim	66	54 F1 12 F2	78	26 442 €
25	Logement Foyer 24 rue de l'Hopital 68570 SOULTZMATT	EHPAD Soultzmatt	14	11 F1, 3 F2	16	5 424 €
26	Les Loges de la Thur 3 rue de l'Eglise 68800 VIEUX-THANN	Apalib	35	5 F1, 28 F2,2F3	65	22 035 €
TOTAL		10	1221		1504	509 856 €

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

AVENANT n°..

**Au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du 2017
entre ... et le Département du Haut-Rhin**

- VU le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, conclu entre et le Département du Haut-Rhin, portant sur les modalités de mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie dans le / les Résidences Autonomie relevant de ce contrat, signé le 2017 ;
- VU le/les avenants au CPOM, conclu(s) entre et le Département du Haut-Rhin, portant sur les modalités de mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie dans le / les Résidences Autonomie, signé(s) le ;
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2019-... du 5 avril 2019,

Entre les soussignés :

- Le Département du Haut-Rhin, représenté par sa Présidente, Mme Brigitte KLINKERT, dûment autorisée par délibération de la Commission Permanente en date du 5 avril 2019, ci-après désigné par le « Département »,

d'une part,

et la personne morale « », dont le siège social est situé à « », gestionnaire de la Résidence Autonomie « », située à « », représenté(e) par « », ci-après dénommé(e) « le gestionnaire »

d'autre part,

Les co-signataires sont par ailleurs désignés par « les parties »,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de définir, conformément à l'article 8 du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, le montant du forfait autonomie alloué au gestionnaire au titre de l'année 2019.

ARTICLE 2 – MONTANT DU FORFAIT AUTONOMIE POUR 2019

Les modalités de calcul, fixées à l'article 8 du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, restent inchangées, à savoir : capacité en places autorisées de la (ou des) résidence(s) x le montant du forfait autonomie.

Pour 2019 le forfait par place a été fixé par le Département à 339 €.

Le nombre de places autorisées pour la Résidence Autonomie concernée est de : ...places.

OU

Le nombre de places autorisées pour l'ensemble des Résidences Autonomie gérées par le gestionnaire est réparti comme suit :

Résidence ... : ... places,

Résidence : ... places,

....

En conséquence, pour 2019, le montant du forfait autonomie alloué au gestionnaire est arrêté à la somme de ... €.

ARTICLE 3 : MODIFICATION APPORTÉE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

L'article 8 du contrat précité est complété par un paragraphe ainsi rédigé :

« Montant du forfait autonomie pour 2019 :

Pour la Résidence Autonomie « », le gestionnaire percevra, au titre du forfait autonomie, un montant de ... € ».

OU si le gestionnaire gère plusieurs résidences :

« Montant du forfait autonomie pour 2019 :

Dans la mesure où le gestionnaire gère plusieurs résidences, le montant du forfait par établissement pour 2019 figure en **annexe 5** ».

ARTICLE 4 – ARTICLES INCHANGES

Tous les autres articles du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du 2017 demeurent inchangés et sont applicables au forfait autonomie alloué au titre de l'année 2019.

Fait en deux exemplaires à COLMAR, le

Pour le Département du Haut-Rhin
La Présidente du Conseil départemental

Pour l'établissement « »
Le « »